

**DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe**

Séance du 3 février 2026

Délibération n° 2026 - 03/02/2026 - 1

Verbatim du conseil d'administration du 15 décembre 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

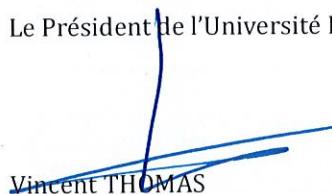
Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le verbatim du conseil d'administration du 15 décembre 2025.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 25
Abstention(s) : 0	Pour : 25
	Contre : 0

Dijon, le 4 février 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 15 décembre 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

**Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 15 décembre 2025**

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT (procuration à Madame Virginie KILANI),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (présente le matin, procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN l'après-midi),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT (présent le matin, procuration à Madame Nathalie THOMAS à partir de 14h),
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Monsieur François JARRIGE (procuration à Madame Peggy CÉNAC-GUESDON),
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membre excusé

Monsieur Carlos CASTILLO

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Monsieur Bruno DOMENICHINI),
Madame Michaële HERBST (présente le matin jusqu'à 10h40, présente l'après-midi),
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW,
Madame Nathalie THOMAS.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Léane BARDE (présente le matin),

Membre excusé

Monsieur Antoine SABATIER

Membres absents

Madame Lia GODINHO,
Madame Audrey LEPRINCE,
Madame Louise MOREL,
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Monsieur Jurgens TYLL.

Collège des personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,
Madame Francine CHOPARD, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (présente jusqu'à 12h00),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES, (procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole (procuration à Madame Elsa LANG RIPERT),
Monsieur Jean-Michel LEFAURE (présent le matin),
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Laëtitia MARTINEZ (présente l'après-midi),
Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon-Bourgogne (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Madame Charline VIGNERON, ESM Bourgogne-Franche-Comté (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND).

Membres absents

Madame Xavière CASTANO,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Laurent GEBEL, Directeur général des services,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Invités

Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne, comptable et budgétaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Fabrice HERVE, Vice-président délégué budget, finances et pilotage,
Madame Joëlle MENANT, directrice du pôle Documentation,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Sandrine ROUSSEAU, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters).

*Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des Affaires juridiques et institutionnelles : Monsieur Jean-Marc Bourgeon,
Madame Annie Favier.*

Ordre du jour

I - Informations du Président.....1

Motion.....5

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 18 novembre 2025.....6

III - Questions financières

1. Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025.....6
2. Budget initial 2026.....12
3. Lettres d'orientation budgétaire des établissements-composantes.....19
4. Admissions en non-valeur.....19
5. Présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'UBE dans le cadre du contrôle interne financier.....20

IV - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 25 novembre 2025)

1. Additif à la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2026.....22
2. Prévisions de recrutement BIATSS 2026.....23
3. RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS 2025 – additif.....23
4. Rapport social unique pour l'année 2024.....23

V - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 4 décembre 2025

1. Travaux de la Commission CVEC du 16 octobre 2025 et 24 novembre 2025 : étude des projets en « part projets » de la CVEC 2026 et présentation des arbitrages CVEC 2026.....26
 2. Travaux de la commission de la pédagogie du 13 novembre 2025
 - Offre de formation 2026-2027.....27
 - Dossier d'accréditation du master Enseignement et Education (M2E) : Mentions :
 - Enseignement et éducation professorat des écoles
 - Enseignement et éducation professorat du second degré
 - Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation
 - Demandes d'ouverture de nouveaux parcours.....29
 - Cursus ingénieur, parcours intégré Technologique (PeiP-D) de Polytech Dijon
 - Master mention Lettres - Parcours Lettres classiques d'hier et d'aujourd'hui
 - Licence mention Physique - Parcours Physique-Chimie-Enseignement
 - Master mention Physique fondamentale et applications parcours Technologies interdisciplinaires avancées pour la santé
 - Modification de l'architecture de l'offre de formation.....31
 - Transfert du master parcours Procédés, contrôles, matériaux métalliques : industrie nucléaire (PC2M) de la mention Physique sous la mention Physique fondamentale et applications.....31
- Admissions rentrée 2026-202731
- Accès en 1^{ère} année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages
- Accès en master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des candidatures

VI - Questions relatives à la Recherche (CR)

1. Campagne BQR 2026 : Attribution des subventions - Programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et Programme 2 « Recherche en Réseau »32
2. Demandes de financement déposées par l'UBE au programme de bourses Eiffel, volet Doctorat (pour information).....33
3. Éléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche - année 2024.....34

Point B : Points adoptés sans débat

VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.....36

VIII – Compte rendu des conventions hors subvention.....36

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 15 décembre 2025

*La séance est ouverte à 9h15
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe*

-:-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous, bienvenue dans ce conseil d'administration. Nous allons ouvrir les travaux de cette longue journée avec les informations du président et parmi les informations, une présentation de Jean-Marc Clavier, directeur du CREPS Bourgogne-Franche-Comté. Comme je vous l'avais indiqué lors du dernier conseil d'administration, il viendra évoquer la question de l'intégration du CREPS dans l'établissement public expérimental. Nous en dirons un petit peu plus et puis, évidemment, des questions pourront être posées. C'est une présentation à titre d'information, il n'y a pas d'avis pour le moment, il n'y a pas de décision du conseil d'administration.

Ensuite, nous aurons des points soumis à discussion et notamment les questions financières avec une délibération sur le budget rectificatif n° 2 au titre de l'année 2025 et puis l'approbation du budget initial 2026. Des questions relatives ensuite aux ressources humaines, comme à l'accoutumée, à la commission de la formation et de la vie universitaire, des questions relatives aussi à la recherche et puis des points adoptés sans débat, sauf si vous le souhaitez. Des questions diverses, nous avons reçu une motion de la part du SNESUP dont je parlerai au titre des informations diverses, de telle sorte que nous puissions en discuter de la manière la plus collégiale possible. Je sais qu'en fin de journée, avec les questions diverses, souvent il y a un peu d'évaporation chez les membres du conseil d'administration, donc autant être tous présents, ça sera sans doute mieux.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques informations. Une première information qui concerne le domaine du numérique. Le 10 décembre, dans cette salle, s'est tenue une journée en présence de membres de la DGRI du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'était une journée organisée par la DRARI et qui portait sur la question du data center. L'idée étant de faire une réunion préalable à la procédure de labellisation officielle ou de relabellisation officielle du data center régional qui était à l'origine UBFC mais on s'est aperçu qu'en réalité, c'était surtout l'université de Bourgogne, puis maintenant l'Université Bourgogne Europe qui portait à la fois physiquement, puisque le data center est sur notre campus, mais aussi budgétairement et avec les RH bien sûr, à la fois ce centre de calcul mais aussi ce centre de services pour nos activités universitaires. Je rappelle que le data center aujourd'hui, ce n'est pas seulement un méso centre cogéré avec l'UMLP, c'est aussi l'ensemble du système d'information, l'hébergement des données de santé désormais et bien d'autres services. L'idée c'était d'abord de parler d'une seule voix avec Hugues Daussy, président de l'UMLP, pour dire que les difficultés héritées de la COMUE sont du passé, que nous nous plaçons vraiment dans une coopération renouvelée, que nous voulons clarifier la stratégie numérique commune aux deux établissements pour concevoir l'ensemble de l'avenir numérique du territoire. Nous souhaitons également stabiliser la gouvernance régionale pour piloter efficacement ces infrastructures mutualisées et définir le périmètre de la mutualisation en précisant les moyens humains et financiers que chaque partie est prête à engager durablement. J'ai pu rappeler que l'Université Bourgogne Europe mobilise 17,75 ETP, on parle bien d'emplois et de temps consacré et pas d'individus, on ne divise pas par 3/4 des individus, ce n'est pas possible. Pour l'ensemble du dispositif, l'UMLP a rappelé qu'elle mettait à disposition 3 ETP pour le méso BFC, le centre de calcul et donc je pense que ce qui a été aussi intéressant, c'est de rappeler que l'Université Bourgogne Europe a porté sur les quasi 15 M€ d'infrastructure bâimentaire, les baies etc., là je parle du dur, pas de la RH, en plus de la RH bien sûr, un peu plus de la moitié 50,5 % sur fonds propres de l'investissement, l'État en ayant versé 6,8%, Dijon métropole 9% et puis le reste se répartissant en fonction des projets que nous avons pu décrocher, des financements par exemple du FEDER donc des fonds européens, un petit peu de soutien de la Région. L'UBE a également réaffirmé sa volonté de continuer à assumer la responsabilité opérationnelle et financière du data center, mais évidemment le tout dans un cadre renouvelé de coopération régionale où chacun prend sa part, part qui va être définie ensemble et assumée par les gouvernances. La journée s'est bien passée. Je crois que les représentants du ministère ont parfaitement saisi la situation dans tous ses aspects concrets. Nous verrons ce qu'il en est, si je crois les

propos tenus par le représentant du ministère, la question de la labellisation dans son principe n'est pas remise en cause. En revanche, on nous a d'ores et déjà annoncé qu'il y aura des recommandations. Je ne sais pas de quelle nature. Elles tiennent très probablement à la nécessité que l'investissement ne repose pas exclusivement finalement sur les épaules de l'Université Bourgogne Europe puisque, jusqu'à présent, c'est nous qui avons été maître d'ouvrage et si on veut avoir un instrument régional, il faut sans doute que la participation régionale soit au rendez-vous également pour renforcer ce très bel instrument. D'après la cartographie qui nous a été présentée par la DGRI, très clairement, notre infrastructure fait partie des infrastructures les plus abouties et la carte nationale avec les différentes régions a montré que dans certaines régions, en revanche, il y avait des faiblesses tout à fait surprenantes. Je pense à la Grande Aquitaine qui ne dispose pas finalement d'infrastructure régionale, c'est assez surprenant. Voilà pour ce point sur le numérique et le data center.

Deuxième point, c'est la laïcité qui a été fêtée le 9 décembre dernier conjointement avec la ville de Dijon, Dijon métropole, parce que c'était les 120 ans de la loi de 1905. Donc, dans le cadre de la journée nationale de la laïcité, l'UBE que j'ai représentée était partenaire de l'événement organisé par Dijon et en partenariat avec l'Observatoire régional de la laïcité Bourgogne-Franche-Comté. Ça m'a permis de participer à la table ronde l'après-midi sur la laïcité, socle de la République et garante de la cohésion sociale et nationale. Il y avait différents représentants des mouvements portant la laïcité. Il y avait un public, il y avait à peu près 60 à 70 personnes dans la salle de Flore. Il y a eu des échanges tout à fait intéressants. Je me suis contenté pour ma part de parler de la laïcité à l'université, puisque je suis référent laïcité de France Universités et puis faire part aussi de mon expérience de chef d'établissement depuis cinq ans, à savoir est-ce que la laïcité soulève des difficultés importantes pour notre fonctionnement ? À la suite de cet après-midi de débats, il y a eu une cérémonie de remise des prix de la laïcité 2025 et j'ai pu remettre, ça m'a particulièrement touché, j'ai pu remettre le Prix de la laïcité à Odile Boyer, qui est directrice adjointe de la Fondation du Camp des Milles, qui représentait Alain Chouraqui, qui était intervenu cette année le 16 octobre pour la semaine Laïcité et Tolérance. Ça a été, je crois, un écho à la conférence qu'Alain Chouraqui avait pu prononcer le 16 octobre dernier dans nos locaux. Le Prix de la laïcité 2025 met à l'honneur, et c'est l'objet de cette cérémonie, des initiatives citoyennes exemplaires à l'image des actions et des travaux réalisés par Alain Chouraqui tout au long de sa carrière. Je lui refais un peu de publicité, n'hésitez pas à aller consulter le site du Camp des Milles qui est tout à fait intéressant.

Autre information très courte, c'est le lancement du pôle thématique interdisciplinaire Héritages et collections patrimoniales. Ça a eu lieu le 24 novembre à la MSH. Nous avions inauguré en mai le pôle thématique Intelligence artificielle. Là, c'est le deuxième pôle thématique qui porte sur les collections scientifiques qui sont très importantes à l'Université Bourgogne Europe et donc ce pôle thématique doit mettre en avant l'exploitation de ces collections scientifiques tout à fait intéressantes pour faire venir des chercheurs du monde entier, c'est l'ambition, mais aussi pour les partager auprès de la communauté, auprès de tous les chercheurs, pour que ces collections soient davantage utilisées dans le cadre des travaux qui sont publiés dans notre université. Un autre pôle thématique sera inauguré en janvier, c'est Biomind qui porte sur les biomolécules et dont la conception a été portée par Patrick Senet.

Autre information, vendredi après-midi, signature d'une convention avec Keolis Dijon multimodalité et la SATT Sayens. Nous avons signé un accord-cadre de partenariat, conclu pour trois ans, prolongeable jusqu'en 2029. Il s'articule autour de quatre axes majeurs, un, la vie et la mobilité étudiante avec des actions concrètes comme la création d'un Bureau des temps, deuxième axe, l'innovation et la recherche appliquée aux enjeux de mobilité. Thomas Thévenin était présent, il est professeur de géographie, il pilote l'équipe de ThéMA ici et il travaille beaucoup avec Dijon métropole sur le déplacement, sur la pollution dans les villes, sur la multimodalité, etc. C'est vraiment sa spécialité et donc il était présent pour montrer l'application de l'innovation et de la recherche appliquée aux enjeux de mobilité. Le troisième axe, c'est la formation professionnelle. Il est prévu dans cette convention, l'accueil de stagiaires, l'accueil d'alternants, mais également le financement de CIFRE dans le domaine, donc très intéressant évidemment pour nous et pour ThéMA. Et puis quatrième point, une gouvernance partagée avec la participation aux instances de décision et tout ce qui concerne la multimodalité. L'objectif c'est de placer l'université au cœur du développement territorial en conjuguant excellence académique, engagement sociétal et tout en faisant de la mobilité durable, et j'ajoute douce et active, je crois beaucoup à la mobilité douce et active, la mobilité durable, l'innovation responsable, tout cela doit demeurer des priorités communes au service de la métropole. Donc tout à fait intéressant et le directeur de Keolis a rappelé que le campus de Dijon sera le seul campus de France à être desservi par deux lignes de tram une fois que la troisième ligne de tram sera créée, ce qui, je crois, va tout à fait dans le sens du développement des mobilités alternatives et aussi actives puisque, quand on prend le tram, on marche un peu plus et c'est tout à fait souhaitable.

Autre information, elle concerne la politique de site. Une réunion du conseil de site mercredi dernier a été importante. Ça a permis de finaliser le périmètre de la convention de coordination territoriale. Nous sommes tombés d'accord sur le nombre de signataires. Il y aura 17 signataires et donc 17 parties prenantes ayant le droit de vote au sein du conseil de site, six au titre de l'EPE d'UMLP, six au titre de l'EPE

d'UBE. S'y ajoute l'IAD, les trois ONR, le CROUS Bourgogne-Franche-Comté. Donc cela va permettre d'avoir à la fois la représentation de l'ensemble des parties prenantes des questions d'ESR, y compris dans la vie sociale. Il y aura la recherche, il y aura la formation, la prise en charge de l'action sociale à destination des étudiants, et c'est important d'avoir le CROUS avec nous bien sûr. Et donc nous sommes en train de mettre les dernières virgules en place sur le texte qui va être envoyé au ministère, c'est Emmanuel RANC qui s'en charge en ce moment, en lien avec l'UMLP. On n'est plus du tout dans des questions de fond, on n'est plus dans des questions de périmètre, on est dans des questions de formulation. Donc c'est une très bonne nouvelle et qui montre à quel point le dialogue s'est apaisé et devient vraiment fructueux avec l'UMLP. Ça fait écho à ce qu'on a dit pour le data center, ça fait écho à la parole que nous avons eu, commune, face au nouveau président de Région, Jérôme Durain, lorsque nous sommes allés pour parler des règlements d'intervention. Je crois vraiment qu'une nouvelle ère est ouverte et ce nouveau dialogue produit déjà de bons fruits.

Noël solidaire, vendredi j'ai pu participer au lancement du Noël solidaire de l'Université Bourgogne Europe. Vous savez, il y a quatre journées par an organisées par la commission solidarité étudiante et elle a organisé donc avec beaucoup de partenaires associatifs, avec le CROUS notamment, qui là renforce son appui et vraiment c'est aussi une bonne nouvelle, il y avait des opérateurs privés aussi, une journée entière avec une soirée festive. Je n'ai pas pu rester à la soirée, mais j'ai eu des vidéos du défilé de mode qui avait été organisé par les étudiants qui sont accueillis à la CSE. Donc il y avait une très bonne ambiance manifestement et il y a plus de 700 étudiants qui ont pu être accueillis et qui ont pu participer à cette journée. Donc je salue le travail absolument remarquable qui est effectué par l'ensemble des équipes de la CSE, mais tous les étudiants aussi qui sont volontaires et qui souhaitent construire quelque chose de fort et de solidaire dans notre université, donner un peu de son temps, un peu de son énergie, pour en recevoir peut-être un autre jour, vice-versa d'ailleurs, ceux qui en reçoivent un jour pourront faire preuve également de solidarité lorsqu'ils seront dans une situation plus favorable.

Avant-dernière actualité, c'est l'actualité de l'établissement public expérimental. Nous accueillons aujourd'hui Jean-Marc Clavier, directeur du CREPS Bourgogne-Franche-Comté. Nous avons prévu un petit temps de présentation et d'échange avec vous sur le principe de l'accueil et de l'intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté dans l'EPE, pendant cette phase expérimentale, pendant que c'est encore un peu facile, il n'y a pas beaucoup de modifications statutaires à opérer et donc je vous propose de laisser la parole à Jean-Marc Clavier pour qu'il puisse vous présenter un peu l'état de nos discussions, ce qu'on s'est dit, ce qui s'est passé au CREPS, au CA, il y a quelque temps. J'ajouterai peut-être deux ou trois mots si nécessaire, et puis nous serons à votre disposition à l'issue de ce temps de parole.

M. Clavier. - Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous et je vous remercie pour cette invitation, pour moi c'est flatteur d'être invité dans votre conseil d'administration pour dire quelques mots de ce rapprochement, de ce projet d'intégration. Je ne sais pas si vous connaissez le CREPS, un petit peu peut-être, certains d'entre vous. En fait, on n'est pas très loin, on est à quelques centaines de mètres, séparés par une passerelle. Donc cette volonté de rapprochement, je dirais, c'est quasi naturel, c'est le fruit d'une discussion et d'un rapprochement entre Monsieur le Président et le CREPS depuis quelques mois maintenant et qui aboutit aujourd'hui à une volonté commune de travailler ensemble sur des thématiques communes de recherche et de formation. Le CREPS, c'est un établissement public qui relève du ministère des Sports avec une tutelle aussi de la Région sur le patrimoine depuis 2017. En chiffres, c'est plus d'une centaine de personnels, c'est 600 stagiaires par an, c'est 23 hectares de l'autre côté de la passerelle et c'est deux antennes. Il y a le site principal de Dijon, mais il y a aussi l'antenne de Besançon. On fait partie du réseau grand INSEP, c'est 17 CREPS au niveau national et 22 établissements dont l'INSEP et 3 écoles qui s'occupent de disciplines particulières comme la montagne, la voile et la pleine nature. Donc des missions dédiées au haut niveau, à la haute performance, à la formation et à l'accompagnement des politiques publiques de l'État dans le domaine de l'insertion, de l'inclusion et en appui aussi aux politiques régionales. Un établissement qui a une longue histoire, je crois qu'il date de 1941, avec une participation à toutes les manifestations sportives nationales et internationales, et en dernier lieu aux Jeux olympiques de 2024 où il a apporté une contribution avec la préparation des équipes nationales et étrangères. Ce qui nous rapproche aujourd'hui, c'est cette volonté pour le CREPS de bénéficier d'un rayonnement et d'un appui avec l'Université Bourgogne Europe dans le cadre de cette expérimentation et on a souhaité effectivement bénéficier de l'expertise, de l'appui de l'université. Il y a déjà des collaborations qui ont été menées avec notamment la filière STAPS puisqu'on est en relation avec l'UFR STAPS notamment sur l'accueil d'étudiants en stage et aussi sur des collaborations en termes de recherche et de formation. Donc il y a un rapprochement qui a déjà commencé. Et l'idée, c'est d'aller plus loin parce que notre ministère est aujourd'hui très axé sur la recherche dédiée à la haute performance et sur la formation et sur le rapprochement des savoirs, des formations spécifiques à Jeunesse et Sports et des formations universitaires dans le cadre d'une passerelle qui pourrait être mise en place. Donc cette volonté s'est traduite par un processus, donc des discussions, des rencontres tout au long de cette année, avec tout d'abord des avis, des

avis croisés de l'enseignement supérieur et des sports, des avis favorables qui ont été apportés. Le président en parlera tout à l'heure. On s'est rapprochés d'une tutelle pour avoir leur éclairage sur cette question et l'avis a été plutôt favorable. Un accueil très enthousiaste et même avec beaucoup d'intérêt puisqu'il s'agit d'une expérimentation pilote puisque c'est la première fois qu'un CREPS et une université se rapprocheraient autant dans le cadre de cette expérimentation de l'EPE. Et donc l'objectif c'est ça, c'est d'arriver à travailler ensemble sur ces thématiques, principalement de recherche liées à la haute performance, aussi bien dans le domaine de l'intelligence artificielle, dans le domaine de la haute performance, comment améliorer, comment évaluer la performance sportive et puis surtout la formation, mettre des ponts entre les filières classiques universitaires et nos filières pour donner plus de chances d'insertion professionnelle aux jeunes qui sont d'un côté en formation de diplômes d'État et du côté des universités, lorsqu'on a aussi malheureusement des réorientations de jeunes en STAPS, et qui peuvent aussi déboucher sur des filières plus professionnalisantes, notamment sur les filières de ce que l'on appelle chez nous les BP, les brevets professionnels ou les diplômes d'État. Donc voilà ce que je peux vous dire. C'est vraiment un souci pour nous et une volonté de se rapprocher, de bénéficier de l'ancrage universitaire, de l'appui pour nos personnels également, puisqu'on a des enseignants qui souhaitent aussi se former, évoluer sur de nouvelles matières, de nouveaux domaines de compétences, et puis aussi donner la possibilité aux étudiants et aux enseignants d'intégrer un nouveau champ qui reste encore un peu méconnu, celui de la performance sportive, du haut niveau. Et donc on est prêts, bien sûr, à partager nos connaissances là-dessus. Voilà, Monsieur le Président.

Le Président. - Merci Monsieur le Directeur, cher Jean-Marc, tu as dit l'essentiel. Je pense qu'on a effectivement reçu un avis très favorable, très encourageant de la DGESIP d'une part, et puis de la direction des Sports d'autre part, donc des deux ministères de tutelle. Je crois que cet enthousiasme existe aussi sur le terrain entre l'UFR STAPS et le CREPS, alors même qu'on aurait pu penser que certains pouvaient les concevoir en concurrence entre eux. En fait, ce n'est pas du tout le cas puisque le CREPS est très orienté vers la formation professionnelle et STAPS très orienté vers la formation académique. Et au contraire, les collègues de STAPS nous ont témoigné leur intérêt d'essayer, notamment à bac +4 et bac +5, de joindre dans leur offre de master des modules professionnalisants qui permettraient d'élargir le champ de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés de l'UFR STAPS. Ce serait une première en France. Par ailleurs, on réfléchit beaucoup aussi sur les passerelles au niveau des licences, des bac +1 à bac +3, pourquoi ? L'autre jour j'ai assisté à la labellisation grand INSEP. Le directeur général de l'INSEP était à Dijon, au CREPS, pour délivrer le label grand INSEP au CREPS BFC. C'est le top, je crois qu'il n'y a pas plus haut label pour un CREPS et donc on a discuté avec des jeunes qui étaient là et qui ont témoigné de leur expérience au CREPS BFC et un jeune venait de faire un BTS en communication et, à ce jour, il n'a même pas eu l'idée de sonner à la porte chez nous alors qu'on a quand même une filière communication très développée avec un labo qui s'appelle CIMEOS, qui est en appui avec des collègues, pour tenter une poursuite d'études. Voilà donc typiquement à quoi peut servir sur des cas très particuliers mais très concrets, à quoi peut servir un rapprochement des deux établissements pour fluidifier les parcours de formation des jeunes qui sont au plus haut niveau sportif. Nous avions un champion paralympique de natation, champion du monde à Singapour au dernier championnat du monde. Ça c'est ici. En fait, on n'est pas séparés par la passerelle, on est reliés par la passerelle et c'est tout à fait incroyable que pendant des décennies, les deux établissements aient finalement évolué indépendamment l'un de l'autre alors que, même si chacun conserve évidemment ses missions propres, ses objectifs, sa tutelle propre, etc., il y a quand même des choses à faire ensemble dans le domaine de la formation, de la recherche. Je mentionnerai effectivement la question de la recherche sur la performance sportive, où il y a une expertise tout à fait remarquable au CREPS, on a une belle expertise aussi à l'université, mais l'idée d'un pôle thématique de recherche autour de la performance sportive qui réunirait à la fois la préparation mentale, la préparation médicale, la préparation alimentaire, la préparation physique, à l'image de ce qui se fait à la Fédération française de rugby, ici, sous l'angle de la recherche, avec l'expertise dans tous ces domaines du CREPS évidemment, prendrait particulièrement corps dans le cadre de cette intégration. Donc des tas de choses tout à fait intéressantes dans un principe de pluridisciplinarité, de complémentarité et donc de levier commun en réalité. L'idée c'est toujours ça, comment est-ce qu'on peut faire plus et mieux ensemble plutôt que séparés par un périphérique ? Essayons de transformer ce lien en projet, dans le domaine de la formation, de la recherche, puis de la vie étudiante aussi, puisqu'il y a aussi une dimension vie étudiante et suivi, par exemple sanitaire, médical, etc., qui fait partie aussi des discussions, bien entendu.

On est à votre disposition si vous avez des questions.

Merci infiniment Jean-Marc d'être venu pour cette présentation rapide. La suite, c'est que le conseil d'administration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté a voté à l'unanimité le principe de son intégration dans l'EPE donc c'est plutôt très encourageant. Il faut mettre en œuvre la procédure de manière officielle, il faut donc suivre ce qui est prévu dans les statuts de l'établissement public expérimental. Ça signifie que Jean-Marc Clavier va m'adresser officiellement un courrier de demande d'intégration. On constituera le

dossier. Évidemment, il faudra revenir devant vous pour finaliser cette procédure. Merci beaucoup Jean-Marc d'être venu.

M. Clavier.- Merci à vous (*suite inaudible*).

Le Président.- La dernière actualité a pour sujet une motion de la part des représentants élus du SNESUP-SNASUB qui nous a été adressée en fin de semaine dernière, qui porte sur un certain nombre de points. Nous n'en sommes pas les auteurs, donc je vais peut-être passer la parole à Peggy. Motion qui préfigure exactement nos débats budgétaires, notamment RH et peut-être des débats sur la liberté académique. Ce n'est pas vraiment prévu aujourd'hui mais ces points sont abordés par la motion et il me semblait important que le conseil d'administration puisse se positionner sur cette motion. Peggy, je te passe la parole.

Motion déposée par les élus SNESUP-FSU et SNASUB-FSU

Mme Cénac-Guesdon.- Merci. Donc, nous vous avons envoyé vendredi le projet de motion, donc je pense que vous avez eu le temps de la lire depuis vendredi, donc dans les grandes lignes, une partie des différentes interventions de notre ministre, qu'on avait évoquées lors du dernier conseil d'administration, en particulier son discours devant les sénateurs, auquel on a ajouté le sondage IFOP, même si Vincent Thomas a choisi de ne pas l'envoyer, le SNESUP d'ailleurs avait appelé les présidents d'université à ne pas relayer cette enquête. Donc on vous remercie de ne pas l'avoir relayée. Mais malgré tout, il nous a semblé important de lister toutes les attaques, sous différentes formes, à la liberté académique et de mettre toutes ces attaques en parallèle du sous-financement de l'ESR. Donc c'est pour ça que le titre est un peu large, parce que à notre sens, les choses sont liées mais on devrait avoir un ministre qui se bat pour le budget de ce qui devrait être son périmètre d'action plutôt que de nous attaquer et de nous dénigrer. Voilà un petit peu l'objectif de la motion qui vous est présentée aujourd'hui.

Le Président.- Je ne sais pas si tout le monde l'a lue, j'imagine. C'est une motion qui reprend des points qui, effectivement, ont donné lieu à de l'actualité ces derniers temps : la question de la liberté académique, la question de la capacité des établissements à piloter leur propre budget qui est remise en cause. Je rappelle quand même que notre ministre a qualifié les universitaires de « bande de nuls » devant la représentation nationale, le Sénat, et que cette parole est considérée comme évidemment insultante, humiliante et qu'elle est assez paradoxale dans la mesure où le ministère lui-même est incapable de rendre compte des critères qu'il utilise pour allouer aux universités leur budget chaque année, malgré les demandes notamment de France Universités depuis des années. Ça explique très probablement les écarts de dotation qui existent entre les universités en France où elles ne sont pas traitées de la même manière, même lorsqu'elles sont finalement dans des situations assez proches. On sait par exemple que avec l'UMLP la dotation par étudiant, nous l'avions calculée sur la base des chiffres qui étaient publiés par le ministère lui-même, il y a un écart de dotation de 1300€ par an et par étudiant. Donc, si l'Université Bourgogne Europe, par exemple, percevait la même dotation par étudiant que l'UMLP, ça lui permettrait d'avoir, en soi, 46 M€ de plus, ce qui est absolument considérable, mais ça ce n'est un exemple, ce n'est pas du tout jeter la pierre à nos voisins, ce n'est qu'un exemple de la manière dont les opérateurs de l'État que nous sommes sont traités de manière totalement inéquitable. Et donc, cette motion me semble bienvenue parce qu'elle porte sur trois points essentiels dans le dialogue qui doit exister, dans la confiance qui doit se nouer entre la tutelle et les opérateurs universitaires que nous sommes.

Je ne sais pas s'il y a des réactions, on ne va pas en refaire lecture, s'il n'y a pas de réaction, nous allons soumettre la motion au vote des membres du conseil d'administration. Est-ce que vous en êtes d'accord, alors que nous sommes dans les points d'information ? Mais en même temps, on ne pouvait pas bouleverser dans un terme aussi bref l'ordre du jour, on n'aurait pas respecté les délais de convocation.

Mme Barde.- Bonjour, je tiens juste à apporter mon soutien en tant que « représentatrice » de l'UNEF Bourgogne et remercier le SNESUP pour cette motion. On appelle bien évidemment à voter pour.

Le Président.- Bien, merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Donc je vous propose d'approuver cette motion.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

28 voix pour (unanimité)

Le Président.- Je vous remercie d'avoir adopté cette motion à l'unanimité.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 18 novembre 2025

Le Président.- Nous allons maintenant approuver le verbatim du conseil d'administration du 18 novembre 2025. En tout cas je vous le soumets sans préjuger du vote. Y a-t-il des observations ?

Non, donc y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

28 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci. Nous pouvons donc désormais aborder les questions financières, il y a deux principales questions financières, sans minorer les autres. La première concerne le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025 et la deuxième, le budget initial 2026. Je vais passer la parole à Fabrice Hervé pour qu'il puisse nous présenter déjà le BR2.

III - Questions financières

1. Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025

M. Hervé.- Merci Vincent. Donc budget rectificatif n°2 qui fait suite au BR1, comme on s'en doute, mais c'est important parce qu'on a un certain nombre de corrections qui apparaissent, qui montrent que si on n'avait pas fait de BR, on aurait été tout aussi confortable, ce qui est un point notable. On a quand même beaucoup, beaucoup de problèmes de surestimation, alors qu'on ne voit pas là, mais qu'on va voir dans le BI. Ici, c'est significatif, dans les ajustements réalisés, on voit bien qu'il y a des trajectoires, (*mots inaudibles*) ont crû au BR1 pour redescendre au BR2, donc ce BR2 est supposé approximer notre atterrissage budgétaire. Quelques éléments, notamment il y a quand même de l'incertitude sur l'atterrissage comptable puisque là on est sur des éléments budgétaires avec cette présentation, quand bien même il y a aussi des éléments comptables, ils sont prévisionnels de toute façon et donc c'est possible qu'on ait des surprises ou pas au compte financier, on ne sait pas, là on ne peut pas accuser les comptables de faire n'importe quoi, il y a de l'incertitude liée à la fin d'exercice, il y a des écritures de régularisation et donc il est tout à fait possible qu'on trouve des centaines de milliers d'euros soudainement, sur des congés payés par exemple, me semble-t-il, c'est un gros motif, comme on doit enregistrer le fait que les gens ne prennent pas leurs congés et qu'on enregistre le fait qu'on pourrait peut-être leur payer, qu'on ne leur paye pas, mais qu'on pourrait peut-être leur payer, les commissaires aux comptes nous y obligent, et ça c'est des centaines de milliers d'euros, enfin ça doit même être plutôt des millions d'euros d'ailleurs, ça doit être 3 millions et quelques, et donc ça peut bouger, ça peut influencer les indicateurs du décret financier, notamment notre indicateur de taux de rigidité. Donc, incertitude, certes faible, ça veut dire que là si on fait un résumé sans divulgâcher toute l'affaire, enfin il n'y a pas grande surprise, le BR2 est plutôt favorable, on respecte les trois critères de soutenabilité, pour autant on ne peut pas garantir, enfin moi en tout cas je ne me permets pas, ce serait malhonnête intellectuellement, de garantir le fait que tout va bien se passer au compte financier, ça ne veut pas dire que tout va mal se passer, l'objet de la démarche est de prévenir en disant « je sème des petits cailloux pour mettre dans votre esprit l'idée qu'on ne peut pas garantir parce qu'on ne sait pas, on peut avoir des décalages ». On a vu des gros décalages qui sont déjà arrivés en fin d'exercice et ça, seule la comptabilité pourra nous le dire. Et sur un établissement de cette taille, ça met du temps. Mais c'est plutôt bon signe. Le BR2 est favorable, autant le BI est extrêmement défavorable, en atteste l'avis de notre tutelle rectoriale, là on a un avis favorable sur notre BR2 et je vous divulgue même ce qui va se passer après sur le BI, on a un avis défavorable sans aucune surprise eu égard aux indicateurs prévisionnels. C'est un point important, ça ne veut pas dire que tout va bien se passer, mais ça ne veut pas dire que ça va mal se passer, mais ça ne veut pas dire que c'est acquis, que tout va bien, on verra mi-mars au compte financier quelle est notre situation exacte au regard de l'arrêté des comptes. D'où l'incertitude, certes faible, mais incertitude tout de même sur l'atterrissage comptable.

Ici, sur le BR2, on est sur des variations avec notamment toutes les reprogrammations qui ont été effectuées. On a repris les crédits quand on voyait qu'ils n'allait pas être utilisés, en se fondant sur les consommations observées. Vous avez les critères qui apparaissent, globaux pour notre BR2, donc on a fortement diminué les dépenses, comme vous pouvez le voir, de 19 millions, autant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement, et on a diminué les recettes aussi, mais ça va dans le sens du propos de tout à l'heure de dire « on fait un BR1, on augmente les choses, et là on fait un BR2 on rediminue les choses », et 20 millions, ce n'est quand même pas rien, c'est une somme significative, il y a une grosse partie en investissement, mais c'est significatif. Vous avez les critères du décret financier qui ont été calculés dans le passé puisque dans le passé les critères qui importaient, c'était les critères de résultat de double déficit comptable. Là on est sur quelque chose qui est tout à fait raisonnable au regard du décret. Enfin raisonnable pour trésorerie, fonds de roulement net global puisque entre les 30 et 15 jours de crédits de

paient hors investissement, on est largement au-dessus. En revanche sur le taux de rigidité, quand bien même c'est favorable, on est à 82,4% pour un taux de rigidité à 83% en cible max, en seuil de rupture on va dire, et donc si on regarde bien, vous voyez 81,5 en 2024 pour passer à 82,4 en 2025, quand bien même les valeurs avant sont un peu erratiques, on pourrait dire ça, on a changé de méthode en tout cas pour les calculer, on voit qu'on prend un point et donc si on rajoute un point à 82,4 on est au-dessus de 83, donc quand bien même ce que je vous disais tout à l'heure, la situation apparaît favorable au regard de ces indicateurs, elle est entachée d'une faible incertitude pour le compte financier, donc ça devrait bien se passer. Ça ne veut pas dire que ça devrait bien se passer pour des années et des années. Voilà un bref résumé. On a un certain nombre de tableaux qui vont être votés in fine.

Je commence par le tableau 1, le tableau des emplois. On est à 2 516 ETPT pour 2 524 notifiés, donc on commence à se rapprocher dangereusement du plafond 1 et on est à 406 ETPT sur ressources propres. Rien de particulier à dire, la méthode n'a pas changé depuis un petit peu de temps, elle est stabilisée.

Si on revient maintenant aux tableaux. Donc deux tableaux, on est sur les parties budgétaires, on passera ensuite aux parties comptables. Sur le tableau des dépenses et des recettes, sur les dépenses, on a des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. La différence, les crédits de paiement c'est l'argent réellement dépensé, les autorisations d'engagement, c'est ce qui a été ouvert budgétairement, ça ne veut pas dire que c'est forcément dépensé. On a des prévisions de recettes en face et la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement nous donne un solde budgétaire. Tout est prévisionnel ici, on est sur un budget prévisionnel et un compte de résultat prévisionnel. Donc on va aboutir à un indicateur de solde budgétaire in fine. Pour ce qui concerne les dépenses, au total on est sur presque 310 M€ en crédits de paiement, ce qui est en baisse par rapport à notre BR1. Donc on a ajusté, on a des baisses qui sont indiquées à chaque fois, donc en personnel on a ajusté, en fonctionnement on a ajusté. Il y a eu un certain nombre d'ajustements qui sont précisés dans la note. Je ne discute pas à chaque fois dans le détail pour gagner du temps et puis parce que vous avez les éléments, juste le point important, on sait qu'on est en légère surestimation sur le personnel, pas énorme, mais une légère surestimation. Sur le fonctionnement on est à 49 M€, l'année dernière on était à 40,5 M€ en atterrissage en compte financier, donc ça fait quand même un écart significatif, 8,5 M€. Ça veut dire qu'on devrait probablement être à moins que ça et que de fait, on a toujours un problème de sur-prévision qui est prégnant dans l'établissement, sur lequel on va revenir au niveau du budget initial. Donc mêmes évolutions que le BR2 précédent, ça veut dire on reprend des choses, on met des choses en BR1 pour les reprendre en BR2. Donc ça questionne l'utilité de la multiplication des actes budgétaires dans un contexte de mauvaises prévisions, via notre structure budgétaire éclatée. Sur les dépenses d'investissement, elles ont été reprises à hauteur de 11 M€ d'investissement, ce qui questionne. La tutelle n'a pas manqué de se questionner là-dessus. C'est un questionnement qui peut paraître relativement légitime, c'est quand même beaucoup 11 M€, donc ça pose des questions sur la programmation immobilière, il va falloir faire mieux, on sait qu'il faut qu'on s'améliore, on va améliorer mais il y a quand même beaucoup d'éléments qui ont été repris, vous avez le détail avec à chaque fois des enveloppes toujours assez proches, ça revient un peu tous les ans, il y a toujours les mêmes choses qui apparaissent, le Technopôle, c'est le bâtiment B 4 qui traîne depuis un petit peu de temps, le data center. C'est toujours des choses relativement régulières, donc il y a des problèmes probablement qui sont indépendants de notre volonté, d'autres ce n'est pas une volonté, mais on doit pouvoir agir sur ces difficultés et mieux programmer.

Donc ça, c'est côté dépenses, côté recettes on est à bien moins, on est à 296,4, si je reviens sur les dépenses on était à 304,6 donc les recettes sont inférieures aux dépenses. On a une SCSP, une subvention pour charge de service public, qui est globalement assez stable avec des ajustements au titre du COMP qui devait nous être versé cette année et qui ne nous a pas été versé, je ne pense pas qu'il ait été notifié, enfin qu'il ait été enregistré à l'agence comptable, ça m'étonnerait.

Mme Borde.- On a reçu 635 000, on vient d'avoir la notification définitive.

M. Hervé.- D'accord, on a 635 000 donc de toute façon c'est très compliqué. On devait avoir les 50% du versement du COMP, si je ne m'abuse, en 2025. Donc 50% de 4,2 M€, ça ne fait pas du tout 600 000. Ensuite, ça a été toute une histoire entre le pourcentage qui a bougé, enfin c'est très compliqué. On voit bien qu'on a une forme de flottement de toute façon dans le budget de l'État et qui se répercute sur les ministères, puis sur les opérateurs que nous sommes puisque pour le COMP on va réinscrire une partie au budget initial. Je reviendrai sur cet épisode compliqué de budget initial, on va essayer de pouvoir en faire quelque chose mais on attend d'avoir la notification de fin d'exercice avec l'argent qui est bel et bien arrivé. De toute façon, comme on ne peut pas l'utiliser, c'est arrivé extrêmement tardivement, ce sera reporté sur 2026.

Mme Borde.- C'est 639 837.

M. Hervé.- Donc presque 650.

Le Président. - Ça fait 16 % de ce qui nous avait été attribué. Donc les 46 % deviennent 16 %.

M. Hervé. - C'est moins que prévu, finalement. De toute façon, on ne peut pas les dépenser, ils arrivent en fin d'exercice.

Le Président. - Oui, mais ça peut rétablir une partie de notre déficit, je suis désolé, mais c'est ce qu'on appelle du pilotage. Je le souligne.

M. Hervé. - Ce pourcentage ne correspond pas à la promesse initiale. Donc, globalement, une stabilité de cette subvention. Comme vous le voyez, sans surprise, on a une subvention qui représente une large part de nos recettes et ce n'est pas une grande découverte et ça ne change pas dans l'autonomie des universités qui dépendent très largement du financement de l'État et des décisions de l'État, encore une fois. Ce qui est un point important, ça ne veut pas dire que dans mon propos il y a une volonté d'autonomiser, mais en tout cas on nous a donné une autonomie mais qui se traduit par effectivement un financement étatique très important. Alors on pourrait nous dire "vous n'avez qu'à trouver des sous ailleurs, plutôt que d'attendre que l'État vous verse de l'argent". Mais tout n'est pas si simple que cela puisque pour trouver des sous, ça nous amène à la partie recettes propres. Sur le reste, autofinancement de l'État, la CVEC ça dépend de l'État, enfin ça dépend de choix étatiques. On sait aller chercher de la subvention, mais si on va vraiment chercher des ressources externes qui sont parfaitement fongibles et qui ne sont pas fléchées sur un projet comme une ANR, une ANR c'est fléché sur un projet, ça permet certes d'éviter de dépenser au titre de la subvention pour charges, mais néanmoins ce sont des dépenses qui sont fléchées sur le budget qui a été réalisé pour cette ANR par exemple. Les recettes propres et notamment la partie recettes apprentissage formation continue sont en très légère baisse, on observe des baisses pour l'année prochaine et donc on commence à avoir des ajustements qui vont se réaliser parce qu'on sait que l'opérateur France Compétences n'est pas en meilleure forme et on a observé une baisse des contrats d'apprentissage au niveau national. Chez nous, on observe aussi une baisse des recettes qui viennent à la fois des niveaux de prise en charge qui varient à la baisse et puis du nombre d'étudiants dans certains dispositifs qui varie à la baisse aussi. Donc on est à plus d'1 M€ de baisse au titre du budget initial, ce qui est quand même notable, sur 16,2 M€, on passe à 15, c'est quand même notable. Donc forte dépendance au financement étatique et donc, ce qui rejoint le propos de Vincent tout à l'heure sur le fait que c'est une vraie question de modèle d'allocation, si l'État verse plus à certains et qu'il verse moins à d'autres, ceux qui ont moins sont forcément en moins grande forme. C'est mécanique, ce n'est pas une découverte. Ça fait des années qu'on tourne autour de cette question et qu'elle ne sera pas résolue. La confrontation recettes/dépenses amène à un solde budgétaire déficitaire de 13 M€, qui est plus faible que ce qu'on avait en BR1 et en BI. Donc ça veut dire qu'on va réaliser un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement, une fois qu'on a pris en considération les opérations non budgétaires qui viennent compenser un petit peu, on est à 13 sur le fonds de roulement, on passe à 11,8 sur la trésorerie et donc on va se retrouver avec, au final, un fonds de roulement à 51 M€ en prévisionnel, on est sur 51,4 M€ pour le fonds de roulement, 51 M€ pour la trésorerie. Et sur la partie comptable, on a un déficit comptable prévisionnel qui est de l'ordre de 7 M€, qui est en légère baisse par rapport à ce qu'on avait au budget rectificatif n°1 et une légère insuffisance d'autofinancement, ce qui est l'argent potentiellement dégagé par l'établissement. Probablement qu'on se trompe et on peut espérer qu'on sera au-dessus, mais ça commence à être des alertes le fait qu'on ait une insuffisance d'autofinancement, parce qu'à un moment donné, si on a une insuffisance d'autofinancement, ça veut dire qu'on ne peut plus investir. Et donc, non-contents de ne plus pouvoir investir, il faudra en plus qu'on paye des salaires, donc ça va venir manger et le fonds de roulement et la trésorerie, très rapidement.

Donc au final, comme indiqué, les indicateurs sont tout à fait en phase avec l'attente du décret financier. Pas de problème, on respecte les critères. On a donc un avis favorable de la tutelle comme je vous l'ai indiqué, avec quelques remarques qui sont tout à fait sensées, avec un effort peu apparent sur le fonctionnement. C'est tout à fait vrai. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, il est quand même à 49 M€ alors qu'on atterrissait à 40,5. Alors, soit on a été très dispendieux, soit on a des quand même des problèmes de surestimation. Donc on verra, l'avenir va nous le dire mi-mars, la programmation des investissements peut être améliorée effectivement puisqu'on a repris 11 M€ d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Et on a des recommandations identiques à ce qui a été formulé en BR1, à savoir tenter de corriger notre trajectoire et ça pose la question de l'avenir qui est le BI 2026 qu'on va évoquer dans quelques instants.

Merci beaucoup pour votre écoute.

Le Président. - Merci Fabrice, peut-être faire deux, trois commentaires sur ta présentation et puis ensuite on entame le débat si ça te convient. Je commencerai par rappeler le solde budgétaire prévisionnel. Il est déficitaire à hauteur à peu près de 13 M€. Donc c'est en ordre de grandeur, par rapport au -30 M€ du BI, on est évidemment dans une autre mesure, bien sûr. L'année dernière, la situation en 2024, on était à

11,6 M€ de déficit, donc on était dans un ordre de grandeur à peu près similaire, ce qui n'est pas étonnant puisque les mêmes causes produisent les mêmes effets, l'État ne compensant pas depuis l'année dernière et même depuis plusieurs années les mesures qu'il prend au plan national sur notre budget, donc il n'a pas plus compensé cette année. Donc le même mécanisme se reproduit d'année en année s'agissant du solde budgétaire. Ce qui est inquiétant, tu l'as souligné, c'est l'insuffisance d'autofinancement, parce que ça c'est l'avenir. Aujourd'hui, on est à 971 000€ d'insuffisance d'autofinancement. L'année dernière, elle était à 1,5 M€, à 2,1 M€ en 2023. L'indicateur est un peu plus favorable cette année, il est un peu moins dégradé, il s'améliore depuis 2023. Ce qui montre au moins une chose, c'est contrairement à ce que nous dit notre tutelle, le pilotage s'améliore et la rigueur de gestion de l'établissement par les services, ici présents, dont je souligne la qualité du travail, ce pilotage s'améliore, il se renforce et on voit que l'insuffisance d'autofinancement s'améliore aussi un petit peu. Néanmoins, elle reste inquiétante parce qu'on sait très bien qu'elle n'est pas suffisante pour porter les projets d'avenir. L'autofinancement, c'est la capacité à recharger notre fonds de roulement pour pouvoir mener des projets d'avenir. Et ça c'est très important. Le solde comptable prévisionnel est déficitaire à peu près à 7 M€, -7 M€, en 2024 c'était -7,5 M€, en 2023 c'était -6,5 M€ à la même époque. Donc grossso modo, on est entre les deux. Alors ça ne préjuge pas du résultat comptable qu'on ne connaîtra qu'au mois de mars, parce qu'au 1^{er} janvier, on fera l'ensemble des comptes, il faut trois mois globalement pour les sortir et on saura ce qui se sera passé au cours de l'année 2025 avec précision, au mois de mars. Mais je vous rappelle qu'au cours des dernières années, le résultat comptable évolue à la baisse de manière tout à fait régulière. En 2023, on était sorti à +11 d'excédent, en 2022 on était à +5, en 2023 on était à +1,1, l'année dernière, en 2024 on est sorti à 479 000€ d'excédent. Mais cette année, à mon avis, on va probablement passer sous la barre du zéro. Et la capacité d'autofinancement diminue de manière parallèle au résultat comptable. Donc ça renforce notre inquiétude parce que ça ne permet pas de recharger notre fonds de roulement, comme je le disais à propos de l'insuffisance d'autofinancement. Au niveau du BR2, le fonds de roulement est égal à 51 M€, un petit peu plus, ça fait un petit peu plus de 65 jours de fonctionnement pour un seuil à 15 jours. La trésorerie elle est de 51 M€, un petit peu plus, ça représente 65 jours de fonctionnement pour un seuil à 30 jours. Donc ces deux seuils là qui sont fixés par le nouveau décret financier, c'est bon, il n'y a pas de souci. Le taux de rigidité il est de 82,4% pour un seuil maximal de 83. Et là vous avez vu les chiffres, on s'en rapproche petit à petit. Alors ce n'est pas étonnant, j'y reviendrai tout à l'heure à propos de l'augmentation des charges RH qui sont liées aux décisions prises par l'État et qui ne sont pas compensées au mépris du principe selon lequel les décideurs sont les payeurs.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on peut dire de ce BR2 en conclusion ? On va dire simplement que je crois que ce BR 2 est le reflet de notre politique RH volontariste. On a renouvelé systématiquement les postes d'enseignants-chercheurs et de BIATSS depuis cinq ans, on a CDIsés les contractuels, on a accompagné la nouvelle offre de formation et accompagner la nouvelle offre de formation, c'est prendre des engagements pour payer les gens, pour les assumer. Donc c'est bien de la RH. On a deux des trois principaux indicateurs qui ne sont pas dégradés, c'est le fonds de roulement et la trésorerie. Mais le taux de rigidité augmente et donc je le rappelle, pas en raison de nos campagnes d'emplois, ce n'est pas vrai, elles sont maîtrisées mais en raison des charges supplémentaires que l'État fait peser sur notre budget par les mesures sociales qu'il prend en faveur des agents de l'université. Alors en soit, prendre des mesures sociales en faveur des agents de l'université, évidemment c'est bienvenu, personne ne s'en plaindra. Là où il y a un problème, c'est que finalement l'établissement les règle sur ses fonds propres et que, au bout d'un moment, le résultat va être le suivant, c'est que pour payer les mesures sociales décidées par l'État, eh bien il faudra réduire l'emploi de l'université, c'est-à-dire qu'on paiera des mesures sociales par des réductions d'emplois. Et c'est la trajectoire vers laquelle nous sommes orientés. C'est quand même assez paradoxal, faire plus de social avec moins de social, c'est un pilotage tout à fait conscient, je crois, de l'État et notamment de Bercy. En tout cas, cela va nous plonger dans des prévisions, notamment pour le budget initial 2026, sur lesquelles nous reviendrons dans le point suivant, tout à fait dégradées. Là c'est très clair et vous pourrez le mesurer.

Voilà ce que je voulais dire à titre de commentaires. Je ne sais pas s'il y a des questions, d'autres commentaires que vous voudriez faire sur ce budget rectificatif n° 2 ?

Oui, Peggy, puis Emmanuelle.

Mme Cénac-Guesdon. - Juste une remarque par rapport à ce que vous disiez sur le COMP. Je ne sais plus si c'était lors du dernier CA ou l'avant-dernier CA, mais je vous avais dit que j'avais des doutes sur le fait que ce soit de l'argent en plus. Au regard de ce qui s'est passé dans les autres établissements, c'est plutôt de l'argent en moins qui n'a pas été autant retiré. Ce que je veux dire par là, c'est que je pense que les 16% qui ne sont pas 46% sont à comprendre comme un non prélèvement sur le reste de la subvention pour charge de service public et que les COMP ne représentent pas de l'argent en plus complètement comme cela est affiché, mais que c'est, comme on l'avait dit la dernière fois, une manière de mettre au pas les établissements sur certains indicateurs et certaines volontés ministérielles et que la perspective du COMP

100 % est assez effrayante de ce point de vue-là. Je voulais juste faire le lien avec ce que je vous avais dit quand on avait voté le COMP pour un des précédents CA.

Le Président.- Je partage ton effroi s'agissant du COMP à 100 % dans un système où les règles d'attribution, d'allocation des moyens aux universités, ne sont ni publiées, ni transparentes, ni prévisibles, et qu'elles traduisent davantage la mise en œuvre d'une politique du guichet qu'une politique rationnelle de pilotage des établissements publics que nous sommes, effectivement, dans ce cadre-là et dans ce contexte-là (*suite inaudible*).

Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- Oui c'était juste un commentaire sur l'augmentation du taux de rigidité, parce que c'est vrai que ça paraît en fait presque inexorable, ne serait-ce qu'à cause du GVT, on est sur une trajectoire, on ne voit pas bien comment la modifier, ne serait-ce qu'à cause de ça, même si on calculait une campagne d'emplois blanche, je suis même pas sûre que ça compense du tout le GVT. Ce qui veut dire qu'on y va de toute façon et je ne sais pas si l'État a vraiment pleinement réalisé ce point-là, je suppose que oui depuis le temps, parce que je pense qu'on n'est pas la seule université dans ce cas-là. Et il faudrait, j'imagine, augmenter les recettes en fonctionnement et en investissement au-delà du GVT si on voulait avoir le moindre espoir que le taux de rigidité diminue un peu dans les années à venir.

Le Président.- Sauf qu'on a mené une politique d'augmentation des ressources propres tout à fait, je crois, volontariste au cours des dernières années pour faire reculer cette échéance. Parce que si on ne l'avait pas menée, on sait qu'on y serait déjà mais que les modifications d'accompagnement par l'État de l'apprentissage font qu'on a été obligé de rectifier. On était à 16,2 M€ budgétés qui était grossièrement raisonnable parce que c'était à peu près sur le réalisé. Là, les entreprises se sont un peu désengagées et nous, ça nous coûte déjà 1,2 M€. Alors je ne veux pas tenir un propos démagogique, moi, quand mon foyer personnel n'a plus les moyens de mener toutes les activités qui sont les siennes, il faut effectivement faire des choix et réduire la dépense. Je pense que l'État est dans cette situation. Mais ce que je souhaite c'est que, un, cette politique soit assumée clairement, loyalement et en toute sincérité, en transparence de la part de l'État, deux, qu'il montre les indicateurs qu'il utilise pour prendre ses décisions, et trois, que ça se fasse aussi en dialogue avec les opérateurs que nous sommes parce que, contrairement à ce qui a pu être dit, nous ne sommes pas irresponsables. On a le sens du service public, on sait parfaitement que tout est fini, y compris un budget, et que quand il faut prendre des décisions, eh bien qu'on nous fasse aussi confiance sur notre capacité à prendre des décisions qui permettent de maintenir au mieux nos missions de service public. Et ça, je ne vois pas dans la parole de l'État cette confiance que nous attendons collectivement. Et quand je dis nous, j'ose vous mettre aussi dans cette communauté parce que vous n'êtes pas plus irresponsables que les présidents d'université ou que d'autres acteurs qui sont censés mettre en œuvre les dispositifs de service public que nous représentons.

Gracian ?

M. Didier.- Juste pour apporter une précision sur le COMP parce qu'il y a une exactitude qui est commise. Alors, effectivement, je ne minimise pas les difficultés. La première tranche du COMP elle est de 46%. L'autorisation a été donnée en deux temps, 1/3 a été autorisé sur le budget 2025 donc les 637 000€ évoqués par Valérie et puis les 2/3 complémentaires vont être délégués sur le budget 2026. C'est un décalage, alors je peux comprendre que ça mette l'établissement en difficulté, en tout cas pour l'instant, à date, il n'y a pas de prélèvement sur le COMP et la deuxième tranche du COMP donc 30%, normalement, devrait intervenir également sur le BI 2026. C'est juste pour tempérer les propos, parce que la première tranche du COMP sera bien versée dans son intégralité, simplement avec un décalage entre 2025 et 2026.

Le Président.- Merci pour cette précision. J'ajouterais tout de même un élément d'information, c'est que les établissements qui ont bénéficié de la vague 1, de la vague 2 du COMP, ont eu une information qui n'est pas officielle mais en tout cas qui émane du ministère selon laquelle ils ne percevraient pas la tranche 2026 de leur COMP. Donc, je ne suis pas certain, alors autant j'entends parfaitement bien cette précision et merci, autant je m'inquiète sur ce qui va se passer en 2026 puisque l'État de toute façon va être confronté à la nécessité de réaliser des économies budgétaires. C'est archi sûr, on le sait. J'espère que nous percevrons non seulement ce rattrapage mais également la dotation 2026, la deuxième tranche prévue.

Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques ?

M. Hervé.- Juste pour compléter sur un point Vincent, là ce que ce que tu évoquais, c'est officiel, on a reçu un message là-dessus dans les instructions budgétaires pour construire le budget initial, le COMP ne devait pas apparaître puisque c'est de l'action spécifique. Ensuite, il y a eu discussion, notre tutelle nous a autorisés à inscrire pour ceux qui sont en vague 3, en l'occurrence nous, des fonds, mais les vagues 1 et 2 il

n'en est pas question. Et donc, effectivement, par rapport à ce que soulignait Gracian, ça questionne sur l'aboutissement du deuxième versement qu'on devrait avoir. Je ne vois pas pourquoi, nous, on l'aurait quand les autres ne l'ont pas, mais peut-être qu'on va mieux nous traiter en vague 3 qu'en vague 2, mais ça me semblerait extrêmement surprenant, donc je pense qu'on peut ne pas compter dessus, mais ça c'est l'avenir qui nous le dira et on verra bien ce qu'on en fait. Mais c'est bien des instructions officielles et hasardeuses, où on a eu beaucoup de variations, puisqu'on nous a dit de ne pas l'inscrire, puis finalement on a pu l'inscrire, et tant mieux.

M. Lefaure.- Excusez-moi pour cette intervention, c'était une question sur les revenus de l'apprentissage. Ils se montent à 16 M€ ?

M. Hervé.- Oui, 16,2 cette année, comme chiffre estimatif et 15 M€ pour le budget initial.

M. Lefaure.- Pour prendre quelques apprentis, j'ai en tête un coût. Vous avez en tête le coût de la formation annuelle que facture l'université ?

Le Président.- C'est très variable d'un diplôme à l'autre.

M. Lefaure.- En tous les cas, la sensation que j'ai pour prendre des étudiants de BUT et d'écoles privées, c'est un écart de coût de formation très important entre les formations privées et les formations de l'université. Et à chaque fois je me dis quand même, je trouve que pour la plupart qui sont des formations informatiques au niveau L3 ou master, que mon entreprise ne paye pas très cher la formation à l'université de Bourgogne relativement à des établissements privés, de qualité mais locaux. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais sur un Bachelor, j'ai en tête 3 600€ à l'université et j'ai en tête 8 500€. Il y a des écarts considérables.

Le Président.- Oui, c'est considérable, effectivement. Après, il y a aussi pas mal de variables selon les secteurs d'activité. Mais c'est vrai que l'écart est considérable. Absolument.

M. Lefaure.- Il y a une marge de manœuvre de votre part quand à l'évolution des coûts ?

Le Président.- Oui, mais c'est comme tout, en matière de prix, si on bouleverse le marché, on risque d'en perdre aussi. Mais un réajustement de toute façon va être nécessaire aussi. Il faut qu'on travaille sur les ressources propres.

M. Hervé.- Juste pour compléter, effectivement il y a les niveaux de prise en charge qui sont déterminés par un savant calcul. Je ne sais plus qui fait ça, mais c'est France compétences qui les publie. 3600 ça ne me semble vraiment pas cher, je soupçonnerais que ce soit quand même 6 ou 7000 mais il faut regarder, ça me semble vraiment pas cher, mais ça c'est publié et par ailleurs il y a du reste à charge, depuis le 1^{er} juillet il y a un reste à charge obligatoire en plus, l'État a rajouté de la complexité, c'est formidable, qui est de 750 je crois, sauf si on a un contrat qui est cassé, après ça passe à un autre prix, bon une usine à gaz encore, là on a un reste à charge de 750 qu'il faut aller chercher. Alors manifestement, le retour d'expérience qu'on a sur "aller chercher le reste à charge", c'est que ce n'est pas si simple que ça quand on le voit sur les écoles privées qui facturent du reste à charge de longue date en plus de ce qui est publié et que ça fait beaucoup de contentieux. Vraiment beaucoup, me semble-t-il. C'est des dizaines de pourcents de contentieux, c'est pas 1% de dossiers en contentieux. Donc aller chercher des centaines de milliers d'euros, ce n'est pas simple, ça veut dire qu'il faut qu'on ait des bras pour le faire et là on aura déjà les bras pour faire la partie reste à charge normale mais qui n'est pas contentieuse celle-ci, enfin elle peut le devenir je suppose, mais celle-ci elle est obligatoire, après, l'autre reste à charge, on peut le publier, le rendre obligatoire, dire qu'on va rajouter 1 000€, 2 000€ par contrat, mais encore faudra-t-il que les entreprises payent, manifestement c'est quelque chose de compliqué, donc à voir. C'est ce que disait Vincent, il peut y avoir une élasticité en plus où soudainement le fait d'augmenter va faire perdre des contrats et en plus il va falloir aller les chercher et ce n'est pas si simple que ça. Mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire mais ce n'est pas si simple. Ce n'est pas une ressource sur laquelle on va se dire soudainement "on a un levier, on va augmenter le prix, on est sûr que ça va fonctionner et on va faire rentrer plein d'argent dans l'établissement". Si on arrive à avoir 1 M€, 1,5M€ ce sera bien, ce sera un miracle.

M. Lefaure.- Ma question était sur ce monde concurrentiel et d'être certain qu'on soit au juste prix par rapport à la qualité des formations que l'on a.

Le Président.- D'autant plus que ceux qui facturent plus pourraient s'émouvoir de nos tarifs insuffisants. Du point de vue du droit à la concurrence, ça pourrait s'apparenter à du dumping parce que, en

fait, ça revient à faire payer par la subvention de charge de service public, le coût réel de la formation. Et donc, là, par contre, ça s'appelle une aide d'État illégale en droit de la concurrence. Donc il faut aussi peut-être qu'on affine ça sous l'angle juridique pour éviter de prêter le flanc à la contestation parce que ça pourrait nous coûter très cher si une action était intentée dans ce sens-là. Donc il faut qu'on réfléchisse un petit peu à cette question.

Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. Tizio.- S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'adopter la délibération suivante.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **2 496 ETPT** sous plafond et **396 ETPT** hors plafond
- **304 611 313 €** d'autorisations d'engagement après BR2 dont :
 - 233 912 241,00 € en personnel
 - 49 006 770,00 € en fonctionnement
 - 21 692 302,00 € en investissement
- **309 340 896 €** de crédits de paiement après BR2 dont :
 - 233 912 241 € en personnel
 - 48 796 207,00 € en fonctionnement
 - 26 632 448,00 € en investissement
- **296 364 016 €** de prévisions de recettes
- **12 976 880 €** de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **11 832 568,00 €** de variation négative de trésorerie
- **6 943 099,00 €** de résultat patrimonial (perte)
- **971 813,00 €** d'insuffisance d'autofinancement
- **13 136 958,00 €** de variation négative de fonds de roulement (prélèvement sur le fonds de roulement)

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 8. Vote contre ?

21 voix pour, 8 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. On va continuer en matière financière puisque je vais donner la parole à Fabrice Hervé pour le budget initial cette fois.

2. Budget initial 2026

M. Hervé.- Merci Stéphane. Budget initial 2026, on change d'année. Vous avez les éléments de compte financier, ce que l'on connaît comme éléments de clôture budgétaire et comptable, d'atterrissement donc sur jusque 24 inclus. Et puis les indicateurs prévisionnels. Donc quand on est en compte financier, pour l'instant on respecte les trois seuils du décret financier. Quand on est en budget initial, on ne les respecte pas du tout, on voit qu'on n'a pas respecté plein d'années, donc ça veut dire qu'ici on a une qualité de prévision qui n'est quand même pas folle. Ce serait mentir que de le dire, quand on dit qu'en 2024 on va avoir 20 jours de trésorerie et qu'en fait finalement on en a 86, effectivement, rapport de 1 à 4, on peut dire que c'est quand même pas fou. Nous en sommes tous d'accord. On sait où sont les difficultés et il y a un besoin de réorganisation de tout un tas de choses budgétaires, de la chaîne financière, etc. Pour autant, si vous regardez, il y a eu à titre anecdotique, mais pas tant que ça, une dépêche AEF qui a été publiée il n'y a pas longtemps, à partir des données des universités. Et on voit quand même bien que systématiquement entre ce qu'on a en BI et ce qu'on a en compte financier, il y a une analyse qui connaît, c'était 2024, entre les BI 2024 et les comptes financiers 2024, si on regarde le nombre d'universités et d'établissements qui sont censées ne pas respecter le décret financier au titre du BI et qui à la fin ne le respectent pas, il y a toujours un décalage qui frappe tous les établissements quand même, ces problèmes de pessimisme, de surestimation et qui relèvent de la prudence. C'est aussi qu'on a vite tendance à inscrire des dépenses, mais moins vite à inscrire des recettes. Donc il y a quand même une logique aussi prudentielle dans tous les établissements. Donc, il y a un écart, on le note, je vous le rends apparent et je reviendrai sur ce point un tout petit peu plus loin, mais les indicateurs ne sont pas bons en tout cas. On sait qu'il faut qu'on améliore cette prévision. Pour autant, ce n'est pas si simple. Déjà, c'est une préconisation de notre tutelle, donc c'est toujours utile d'essayer de la suivre puisqu'on est opérateur, l'État nous dit des choses, on suit ce que dit l'État, en toute logique, tant que faire se peut, on n'est pas non plus des magiciens capables de faire des

miracles en quelques mois, et la tutelle en est consciente. Il y a besoin d'améliorer la qualité du pilotage dès lors qu'on est sous-financé et surtout qu'on sait que ça va mal aller à un moment donné et que donc si on pilote mieux, on saura mieux ce qu'on va faire, ce qu'on va être obligé d'amputer comme dépense. C'est juste ça que ça va nous permettre de faire, mais au moins on le saura mieux. Mais on sait que de toute façon, il va falloir qu'on agisse sur les dépenses. Alors pour mieux piloter, il y a des mesures techniques qui ont été introduites. Vous les avez dans la note ordonnateur. C'est un point assez précis, assez technique. Probablement qu'il y a eu une forme d'incompréhension entre le central et le local on va dire ou en tout cas la note technique au BR1 n'a pas permis d'ajuster suffisamment de BR2 à BI. La lettre d'orientation budgétaire qui a été votée en CA nous donne des objectifs, des éléments à respecter, des critères du décret financier à respecter et puis, on a un BI qui arrive et qui ne respecte pas du tout. Par exemple, exemple de préconisation qui apparaît, c'était de dire on va maîtriser le fonctionnement, Ça, c'est une des préconisations de la tutelle qui a été traduit par un objectif interne de maintenir le fonctionnement au compte financier 2024. Donc ça se discute, mais en tout cas on avait suivi la préconisation de la tutelle pour la répercuter dans l'établissement en disant "vous ne dépassez pas ce qu'il y avait au compte financier 2024. Conclusion, en première remontée du budget initial, on était à 57 M€ pour un compte financier à 40,5 M€, donc manifestement il y a un petit problème d'incompréhension. Et donc là il y a une mesure technique qui est attendue pour qu'au budget rectificatif n°1, on ait un moindre problème de prévision. Vous voyez bien qu'il y a un gros problème de prévision, on est à 88 de taux de rigidité, on passe de 82,4 à 88, six points de taux de rigidité, c'est absolument considérable. Alors quand bien même il y a des mesures de l'État qui sont pas compensées, ce n'est pas à ce point là, on n'a pas perdu autant de recettes que ça. Mais il y a un point dans la note qui apparaît, qui est un point technique et qui va demander aux composantes, labos, services, d'agir pour respecter les préconisations, en l'occurrence de mettre en fonctionnement et en masse salariale ce qu'on avait en 2024. Évidemment, vous l'avez vu dans la note ordonnateur, on n'est pas complètement stupides. On ne va pas dire aux gens "vous aviez 100 en 2024 en masse salariale et vous avez une ANR et vous passez à 120, c'est hors de question que vous l'inscriviez". On n'est pas d'une stupidité sans bornes, (*suite inaudible*) qu'on va corriger des recettes nouvelles et qu'on va amputer des recettes perdues, jusque là c'est assez logique. Donc en gros on prend la base de 2024 pour retravailler et atteindre un objectif. S'il y a des recettes nouvelles, évidemment qu'on va en profiter puisque c'est un véritable levier pour l'établissement. C'est expliqué en détail dans la note technique. Donc qu'il n'y ait pas de mauvais mots qui puissent passer dans les composantes en disant "on nous bloque à 2024", ce n'est pas l'idée de bloquer à 2024, c'est de bloquer les dépenses tant que faire se peut. S'il n'y a pas de recettes nouvelles, il n'y a pas de perte de crédit, parfait, on reste à 2024, ça c'est l'idée. Typiquement, des gens qui ne vont fonctionner qu'avec de la dotation globale de fonctionnement, ils restent à 2024 donc de fait ils ne pourront pas aller au-delà. Là, il va falloir ajuster et on a besoin des bras des composantes parce qu'il y a des milliers de lignes budgétaires à traiter, d'une part, et d'autre part c'est ce qui est attendu et donc il faut que tous les acteurs de l'établissement fassent cet effort. Donc c'est ce qui sera fait au titre du budget rectificatif n°1 de 2026. Donc c'est pour vous dire, le budget est entaché d'erreurs, on le sait, plus que d'habitude probablement, et il faudra qu'il soit corrigé. Alors pour autant, la conclusion, c'est super, on va savoir mieux où on en est, mais enfin ce n'est pas ça qui va faire que ça va mieux se passer à la fin, puisque savoir que le mur est à 30 cm et pas à 45, ce sera toujours ça, on se fera peut-être un tout petit peu moins mal mais il y aura toujours le mur qui sera devant nous et on ne va pas réussir à le contourner. Ce qui rejoint ce qu'on a vu en BR. Donc globalement, le contexte est celui-ci, un besoin d'amélioration de la prévision à associer à une fragilisation de l'équilibre budgétaire. On a un déséquilibre qui tient, on pourrait imaginer d'autres choses à rajouter, là c'est que de la RH, on pourrait rajouter des fluides, c'est une vraie question, c'est de se dire est-ce que par exemple, alors les fluides ça a rebaisé un peu mais ça avait fortement augmenté, est-ce que l'État doit payer l'électricité pour ses opérateurs et leur donner de la subvention pour charge de service public pour ça ou pas ? Je ne l'ai pas rajouté, mais c'est au moins 2 M€, c'est 2 M€ de fonctionnement en plus. C'est bien normal qu'on paye notre électricité, on n'a pas le choix sinon on ne va plus en avoir, notre fournisseur va couper à un moment donné mais, de fait, est-ce que c'est à l'opérateur de payer quand il y a une hausse de l'électricité ou est-ce que c'est à l'État de donner les moyens aux opérateurs de fonctionner ? Ça c'est une question, moi mon avis est forgé, on est opérateur, il faut bien qu'on puisse fonctionner donc on nous donne les moyens de fonctionner parce que ça veut dire que ce qu'on paye en électricité c'est ce qu'on ne dépense plus pour d'autres choses ou alors il faut aller chercher des recettes pour payer l'électricité. Ça n'apparaît pas ici, ici c'est que de la RH et la RH, si on fait des calculs depuis 2019, le GVT cumulé, c'est 16 M€ et les autres mesures RH non compensées depuis 2022, c'est 7 M€, donc 23 M€ d'euros au total. C'est très important, c'est un point qui est à discuter, mais le ministère ne veut plus entendre parler du GVT, c'est l'éléphant au milieu de la pièce qui n'est plus là, le ministère ne veut plus en entendre parler, c'est un choix, on le comprend, si nous c'est 16 M€ multipliés par n, ça va faire beaucoup de millions, voire des milliards. Et puis ça permet de diminuer les fonds de roulement puisqu'on va les prendre dedans. Il y a des établissements qui sont à quelques jours de fonds de roulement actuellement, qui ont des BI à quelques jours, donc c'est un choix de la part de l'État. Mais on ne peut pas dire que ce soit un choix de la part de notre établissement. Et par

ailleurs, par rapport à ce que disait Vincent tout à l'heure, si on avait des choses claires et précises où on nous disait "maintenant la politique de l'État c'est de ne plus remplacer un fonctionnaire sur deux", je ne vous dis pas que je le souhaite, mais si l'État nous notifiait ça, nous disait "vous avez 100 fonctionnaires qui partent, vous en remplacez 50, prouvez-le nous". Ce serait très simple, ça se discuterait, ce serait affreux, OK d'accord, mais néanmoins on aurait l'info. Là, me semble-t-il, il va y avoir quelque chose qui doit être respecté, si j'ai bien compris, mais je ne suis pas hyper fort en techniques financières publiques, il faut respecter un plafond global de fonctionnaires qui ne doit pas bouger au niveau de l'État ou quelque chose dans ce goût-là, je ne suis même pas sûr que ce soit au niveau de notre ministère, c'est au niveau de tous les ministères. Ce qui est un système fascinant puisqu'il suppose de se coordonner et que les ministères ne sont probablement pas coordonnés. Donc c'est un schéma d'emplois nul. Mis à part ça, on n'a pas plus d'infos que ça, on ne nous dit pas qu'il ne faut pas remplacer un fonctionnaire sur deux. Alors, ça ne veut pas dire qu'on augmente le nombre de fonctionnaires mais en tout cas on n'a pas de mesures claires et donc, de fait, ça complique l'affaire. On peut comprendre la démarche de l'État et son point de vue, de transférer un maximum de dépenses aux opérateurs en leur disant "levez les sous", ça peut s'entendre, enfin ça se discute vraiment, mais en tout cas c'est ce qui s'est passé. Et on a eu donc un message pour la construction du budget initial que j'évoquais tout à l'heure. Donc pour le COMP, ce n'était pas clair, finalement suite à une discussion avec la tutelle, on a travaillé vraiment en très bonne intelligence, on peut remercier notre tutelle, on a inscrit les 2/3 du COMP, il y a des minorations d'actions spécifiques, on peut remercier la tutelle, il y a des établissements où ce n'est pas inscrit dans d'autres académies, on a inscrit certaines actions spécifiques parce qu'elles sont là depuis des années et qu'on en a besoin, des schémas d'aide aux étudiants, au handicap, des choses comme ça, c'est inscrit alors que c'était demandé de pas l'inscrire. De fait, c'est inscrit en recette. Et puis il y a un point notable pour vous montrer, ce n'est pas du tout une quelconque idée de rejeter une faute, mais pour vous montrer quand même l'état d'incertitude dans lequel se retrouvent les gens qui sont nos collègues fonctionnaires, en tout cas d'État qui travaillent dans les ministères et là le ministère de l'Enseignement sup et de l'Espace, c'est nouveau l'Espace, c'est pour ça que je le signale, enfin non, c'est venu, c'est revenu, on ne fait plus d'innovation, on fait de l'espace maintenant. Mais donc la protection sociale complémentaire dont on nous a tous dit au 1^{er} mai 2026, 50% est pris en charge, c'est formidable, ça fait moins de sous à dépenser pour les agents et donc là, on ne sait pas si c'est compensé. Mais surtout on nous demandait, ce qu'on ne va absolument pas faire aujourd'hui, on a pris une décision de gouvernance là-dessus, de faire voter en CA, d'éventuellement démarrer la protection sociale complémentaire non pas au 1^{er} mai mais à une date qui est comprise entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre. Et donc l'État qui a pris une mesure nationale, a réalisé un accord avec un appel d'offres, c'est la MGEN qui a gagné et donc on doit transférer au 1^{er} mai. Et là, on nous dit "pour que vous puissiez gagner 300 000€, faites voter au 1^{er} décembre par exemple". On ne nous le dit pas comme ça mais c'est l'idée, si on démarrait au 1^{er} décembre, on gagnerait 3,400 000€ puisque c'est 650 000€ de mai à décembre, c'est 1,2 M€ en année pleine à peu près. Et donc, si on avait décidé de faire commencer non pas au 1^{er} mai mais au 1^{er} décembre, on gagnerait un peu d'argent et donc de fait on serait en moindre difficulté sur la RH puisque ça contribue au taux de rigidité. Mais ce n'est pas 400 000€ qui vont nous sauver. C'est pour vous montrer que quand même... En tout cas moi les bras m'en tombent, on nous demande, sur quelque chose qui a été décidé nationalement, d'avoir un CA qui devrait s'exprimer. Donc c'est quand même une question très étonnante et certains établissements ont décidé de commencer au 1^{er} décembre. C'est-à-dire qu'on va avoir des agents qui ne seront pas couverts par une protection sociale. C'est extrêmement questionnant et c'est quand même quelque chose qui vient du ministère. Ça ne veut pas dire que tout va mal et que tout est en roue libre, mais quand même, ça veut dire qu'il y a des vraies questions qui se posent sur la construction budgétaire de l'État. On voit bien que l'incertitude régnant, ils essaient de s'en sortir autant que faire se peut au-dessus de nous. Donc nous, ça va être compliqué de s'en sortir aussi. Ceci dit, c'est nous qui allons prendre à la fin puisque c'est nous qui allons prendre des mesures et c'est l'établissement qui se verra affecté. Je vous livrais ça au passage, c'est un exemple notable mais qui n'a pas lieu d'être puisqu'on ne l'a pas choisi et ça apparaît dans les 7 M€ non compensés à ce jour, si ça se trouve ce sera compensé à hauteur de x %, mais on n'en sait rien.

Si j'en viens au BI proprement dit, on est sur un plafond 1 avec 2 523 ETPT et 440 sur le plafond 2. De toute façon ce n'est pas le problème d'avoir des emplois, c'est le problème d'avoir de l'argent, la vraie difficulté. Notre subvention pour charges est insuffisante pour consommer la totalité du plafond 1, donc il n'y aura pas de difficulté là-dessus, il n'y a pas grand-chose à dire sur cette partie-là. Ce qui compte c'est plutôt les euros que les ETPT. Les dépenses sont extrêmement importantes. On est à 322 M€ d'autorisations d'engagement, 321 en crédits de paiement, dont 248 de personnel. Donc on voit bien qu'on a une forme d'inflation, C'est des comparaisons entre les budgets initiaux. On a une grosse inflation dans les dépenses de personnel, on sait qu'on n'y sera pas aux 248 M€. Puis il y a probablement de la surestimation. Et si vous regardez la surestimation, vous avez des éléments, il y a de la reprogrammation, il y a le solde de GVT qui est de 2,2 M€, il y a le CAS Pensions, il y a les mesures LPR, ça c'est tout un tas d'éléments qui viennent expliquer, il y a une probable surestimation. On sait qu'on a une surestimation sur la partie des budgets des composantes. Quand bien même en central on exécute très fortement, ce qui est pas si simple que ça parce

que c'est beaucoup de millions d'euros en central, c'est pas juste 4 M€ d'euros. Là je vous mets 3,9 M€ d'euros de budget en central, c'est un taux d'exécution global de toute notre masse salariale qui est de 220, 230 M€. Si on va en local, on est à 7 M€ d'euros de budget des composantes avec une augmentation de l'exécution associée à une augmentation des heures. Donc là, ce n'est pas qu'on est dans une dérive de notre offre de formation, c'est un choix qui a été mené de contrôler pour inciter et continuer à avancer, notamment pour extraire des ressources propres. On maîtrise la partie heures en central puisque de fait on a 378 000 heures équivalent TD qui sont en central en BI, ce qu'on avait en atterrissage cette année, mais c'est logique puisque dans les dialogues avec les composantes, ce qui a été proposé, c'est de revenir sur l'exécuté sur la partie des heures qui ont été distribuées par l'établissement. Et donc ça, on l'a tenu. En revanche, il y a une augmentation sensible des heures sur ressources propres, on passe de 108 000 à 121 000. Et c'est cette logique incitative de dire on développe parce que, qui dit heures sur ressources propres dit que des ressources propres rentrent dans l'établissement. Ce sera une vraie question à se poser quand on aura des mesures à prendre dans l'avenir, que fait-on dans les formations ? Est-ce qu'on limite les heures dans les formations sur ressources propres ? Enfin il y a des limites qu'on ne pourra pas franchir. Ou alors il faudra fermer la formation où elle changera de mode de financement puisque l'apprentissage c'est 400 heures par an, en dessous des 400 heures ce n'est plus éligible à l'apprentissage, donc de fait ça veut dire qu'il faut réduire la voilure dans la formation, donc ça ce sera une question, voilà où on en est à peu près. On sait qu'on a de la surestimation, probablement sur les dépenses de personnel. On sait que cette surestimation tient principalement à de l'accumulation en composantes, en central c'est à peu près à peu près maîtrisé, mais c'est lié à une structure éclatée qu'on va tenter de corriger.

Sur les dépenses de fonctionnement, on avait donc une cible à 40,25 quand on atteint 49,4 après correction. Donc premiers éléments qui sont arrivés, c'était 57, il y a eu tout un tas de discussions de correction qui ont été menées, on est descendu à 49,4 mais que à 49,4 et puis on est à 24-25 M€ pour les investissements avec une grosse partie qui est en hors recherche pour tout un tas de projets sains et structurels pour l'établissement, le B4, le technopôle, la pharmaco-imagerie, rénovation de bâtiments, de toitures, de tout un tas de choses tout à fait raisonnables. On maintient sur la partie recherche l'appel à projets pour les plateformes. On relève à un demi-million sur le fonds de roulement, ce qui permet d'aider un peu nos différentes plateformes technologiques dans l'établissement suite au désengagement de la Région, sauf s'il y a eu un réengagement et que je n'ai pas été informé, donc suite au désengagement, donc ça ne compense pas beaucoup, ça ne compense pas complètement, on prend un peu pour continuer à maintenir autant que faire se peut. Et c'est du fonctionnement, ça va venir creuser trésorerie et fonds de roulement, mais ça ne va pas venir dégrader le taux de rigidité.

Sur les recettes, on est à 292 M€ avec une SCSP qui est en hausse à hauteur de 223,9 M€ et en hausse notamment sur la partie masse salariale du fait de l'inscription du COMP et du CAS Pensions principalement, on a une subvention pour charges qui est stable en fonctionnement, donc pas d'évolution. Donc de fait, ce qu'on répercute dans l'établissement, c'est aussi ce que nous proposons l'État, quand l'État nous donne le même fonctionnement, ce n'est pas illogique de répercuter un fonctionnement stable dans l'établissement, charge aux différents acteurs de trouver de la ressource propre pour dépasser cette stabilité. Sinon, ça veut dire qu'on créé très mécaniquement du déséquilibre par rapport à ce que nous donnons l'État, en tout cas sur la partie fonctionnement. Les autres financements de l'État sont en hausse, ils sont à 7,2 M€. La CVEC est stable. Globalement, tout ça ne bouge pas excessivement. Les autres financements publics sont en très légère baisse donc on n'a pas de grande variation notable si ce n'est sur les recettes propres et donc on a l'apprentissage à 15,4, je disais 15 mais c'est 15,4 et qui a baissé de plus d'1 M€. Donc voilà pour nos recettes, tout ça nous amène à un solde qui est déficitaire à hauteur de presque 30 M€. Mais vous voyez, c'est ce qu'on avait au BI 25, BI 24, tout ça était fort proche. Ce qui va dans le sens d'une mauvaise prévision, on ne sera pas à cette hauteur-là parce que sinon on n'a plus de fonds de roulement en deux ans. On a un prélèvement au corollaire de 28 M€ pour atteindre une trésorerie qui va être à 23 M€. Sur la partie comptable, déficit prévisionnel de 26 M€ donc qui se creuse par rapport au BI 25, une insuffisance d'autofinancement identique qui se creuse, 20 M€ d'euros, ce qui nous amène à un fonds de roulement de 20,8 M€. Donc ces indicateurs-là ne sont pas bons du tout. Si on les exprime en jours, on est à 28 jours pour la trésorerie quand on doit être à 30 et c'est coercitif, ça pourrait même être à 29,8 que le critère n'est pas rempli et donc c'est coercitif. Il faut des conditions de retour à l'équilibre financier au titre du budget rectificatif n°1 si le compte financier ne respecte pas ces critères. Donc là, on est sur du BI, donc de toute façon il n'y a pas de retour à l'équilibre mais là, on n'est pas bons. Sur le fonds de roulement, on est au-dessus des 15 jours, c'est OK, et le taux de rigidité on est à 88,6 jours. Donc, évidemment, on a un avis défavorable de notre tutelle, le décret financier fait que maintenant les budgets ne sont plus bloqués, ce sont des avis qui sont proposés, s'il y a des mesures à prendre, ça intervient en mars à la suite du compte financier, où dans ce cas-là, il faudra prendre en à peine deux mois des conditions de retour à l'équilibre financier pour assurer le respect des critères du décret financier et proposer un budget rectificatif immédiat. Donc à voir ce qui se passera, on n'y est pas encore.

J'ai évoqué, tout à l'heure, le besoin d'améliorer la prévision d'une part et la maîtrise des dépenses d'autre part, mais surtout d'améliorer la prévision. Donc, comme je vous le disais, on ne peut pas le faire en central. Et puis par ailleurs, le fait de le faire en local amènera à de la vraie prévision et discussion budgétaire. J'entends bien que c'est compliqué à faire. Mais par exemple, l'autre jour je discutais avec une composante qui me disait "on aimerait bien que le pôle finances nous dise si on surestime ou pas". Je ne dis pas que le pôle finances ne peut pas aider les acteurs financiers en local, mais on appelle ça de la connaissance spécifique. Savoir que tel projet qui est financé sur une ANR, le pôle finances soit quand même meilleur que les gens qui le portent, moi ça me questionne. Ce n'est pas possible, on ne va pas pouvoir aider et dire "voilà ce projet-là, en photonique, vous ne devriez pas dépenser, ça", ce n'est pas possible, ou en géologie, je cite la photonique, parce qu'il y en a ici, mais ce n'est pas possible. Donc là, ce serait bien que les acteurs en composantes rationalisent l'affaire et participent du bon fonctionnement de l'établissement avec l'idée qu'on accompagnera à hauteur de ce qui est prévu. Si les gens nous disent "il me faut absolument 20 000 de fonctionnement, je pense que c'est indispensable", on les croira mais à un moment donné on demande quand même aux gens d'avoir une bonne estimation, pas de se mettre dans la difficulté. Si ils se disent "je suis à 19 500, je vais mettre 20 000, on ne sait jamais", on l'entend, mais si ils se disent "je suis à 10 000, je vais mettre 20 000, comme ça je suis plus sûr", c'est fâcheux mais ça on ne peut rien. Enfin, je ne vois pas comment un pôle finances peut faire ça au niveau de 16 composantes extrêmement hétérogènes. Alors on peut regarder les exécutions passées mais les exécutions passées sont influencées par de la structure. Mais des ANR qui se terminent ce n'est pas la même chose qu'une ANR qui débute et peut-être dans un autre domaine, donc les indicateurs, là, je ne suis pas sûr qu'ils soient tous complètement pertinents. Donc, on va avoir besoin de l'aide des composantes et puis il y aura une réorganisation et donc on va avoir des groupes de travail qui vont se monter pour envisager des centres de services partagés, ça on n'y est pas encore, c'est loin, mais c'est des choses qu'il faut probablement réfléchir. Et puis des centres de responsabilité budgétaire à organiser. Mais c'est un gros travail sur la chaîne budgétaire, l'organisation financière.

Dernier point, qu'est-ce qui se passerait si on n'avait pas ces dépenses ? Donc vous avez toutes les dépenses qui apparaissent, GVT cumulé et les différentes dépenses, vous voyez, ça apparaît dans la note ordonnateur, le CAS Pensions, on a eu une compensation en 25, il n'y a que 100 000 à notre charge, en revanche sur 26, il y 2,1 M€ à notre charge. Vous avez les différents éléments, ils sont listés dans la note ordonnateur et si jamais on avait compensation, que se passerait-il ? On voit qu'on s'améliorerait sensiblement, évidemment, au niveau de tous les indicateurs et notamment ceux du décret financier, ils seraient tous verts, bien sûr ils ne seraient pas transcendants pour autant par rapport à notre mauvaise prévision c'est évident, c'est-à-dire qu'on passe à 81,82 comme taux de rigidité prévisionnel à la place de 88,6. Ce qui est important ici c'est les 7 points d'écart, c'est énorme 7 points, on sait qu'on ne sera pas à 88,6, on sera évidemment à moins mais si, en revanche, l'État nous avait transféré tous les crédits de masse salariale qu'on dépense désormais, eh bien on serait bien plus confortable. Mais de fait, l'État ne nous les a pas transférés, donc on n'est pas bien plus confortable. Mais c'est un point important et c'est notable. Et encore une fois, et ça c'est une vraie question, quand bien même l'État ne veut pas entendre parler du GVT, il est là et c'est 16 M€ qu'on subit quoi qu'il en soit, et c'est quand même une politique curieuse de la part de l'État, sans nous dire "on va vous aider pour le GVT à résoudre le problème, vous ne remplacez pas un fonctionnaire sur deux", ils vont nous aider dans ce cas-là, alors ça se discute, ils ne nous aident pas vraiment parce qu'ils nous mettent en difficulté RH, mais néanmoins, dans ce cas-là, oui, on va commencer à résoudre une partie du problème. Ce n'est pas ce qui a été fait, mais encore une fois, on a ça tout le temps, c'est quand on va commencer à dire éventuellement, et je terminerai là-dessus, "moi, j'ai bien une solution qui se discute", ce ne sera peut-être pas la solution. Si on réfléchit dans un établissement à comment faire pour maîtriser la masse salariale et l'offre de formation, on peut réduire le tuyau à l'entrée, c'est une vraie question. Je ne dis pas qu'il faut faire ça, ce n'est pas moi qui déciderai tout seul, mais on peut décider de changer des capacités d'accueil, c'est une vraie question qui se discute, c'est une vraie réflexion et quand on veut commencer à le faire, c'est là où interviennent les tutelles et disent "ah non, ça ne va pas être possible, les familles attendent tellement du service public". C'est typiquement ce qu'on a eu à Créteil, quand Créteil s'est retrouvé en plan de retour à l'équilibre financier parce qu'ils ont doublé leur nombre d'étudiants, ils ont dû passer de 20 à 40 000 et qu'ils disaient "nous, on a bien une solution, on va réduire le nombre d'étudiants", non, ce n'est pas possible parce qu'il y a plein de jeunes qui veulent venir. Donc à un moment donné on est dans l'oxymore et donc on ne sait pas quoi faire. Enfin, une injonction paradoxale, c'est continuer à recruter des jeunes et à former des jeunes, mais arrêter d'utiliser des bras pour le faire.

Voilà, pour vous dire où on en est. Ça veut dire qu'on sait que la trajectoire n'est pas bonne, mais ça fait des années qu'on le sait puisqu'on voit les courbes qui décroissent. Donc ce n'est pas une découverte, on va arriver à la difficulté prochainement.

Merci pour votre écoute.

Le Président.- Tu as tout dit, donc je n'ai plus grand-chose à dire. Les difficultés budgétaires de l'établissement, effectivement, s'inscrivent dans un contexte national que tu as parfaitement rappelé. On a des critères de soutenabilité et des indicateurs qui sont dégradés, très clairement. Mais on sait aussi que si l'État prenait en charge les mesures salariales non compensées depuis 2019, la situation serait tout autre.. Le GVT n'a pas été compensé depuis 2019, ça représente 16 M€ non soclés dans notre budget. C'est absolument énorme. Les mesures sociales qui ont été prises, c'est les mesures Guérini, le CAS Pensions, CAS Pensions 2025, CAS Pensions 2026, avec des compensations qui sont très différentes, on le voit. La protection sociale complémentaire, l'État nous dit, "vous avez jusqu'au 1^{er} décembre au lieu du 1^{er} mai pour décaler la prise en charge auprès des personnels". Mais c'est totalement ingérable, non seulement c'est ingérable, mais en plus comment est-ce que l'État peut d'un côté dire "voilà, c'est possible à partir du 1^{er} mai, mais vous, opérateurs de l'État, vous avez la liberté de décaler la prise en charge". C'est incroyable. Et après il va venir nous dire "comme vous avez pris en charge depuis le 1^{er} mai, - ce qui était prévu dès le début -, vous êtes mis en faute, vous pilotez mal votre établissement d'un point de vue budgétaire puisque vous avez pris en charge à partir du 1^{er} mai et que vous aviez la possibilité de décaler dans le temps". Tout ça est grossier en réalité, tout à fait grossier. Une fois de plus, je crois que c'est assez insultant quant à notre soi-disant incompétence à piloter les établissements.

Je vais conclure mon propos en disant que oui, nous sommes confrontés à ça, mais que ça ne nous dispense pas effectivement de mener une réflexion que tu as évoquée tout de suite, qui consiste à mettre en place des groupes de travail pour essayer d'affiner, notamment sur les dépenses de fonctionnement, notre capacité à prévoir et à construire des budgets qui sont plus proches du réalisé. Même si, en réalisé, à chaque fois, on arrive à démontrer qu'on gère correctement l'établissement, ça c'est sûr, et son budget surtout. Mais effectivement, de ce point de vue-là, il y a vraiment besoin de poursuivre l'amélioration de la prévision budgétaire et l'organisation qui la sous-tend. Que la tutelle nous demande ça, me paraît tout à fait légitime, qu'elle fasse peser sur nous des décisions politiques qu'elle prend, elle, de manière un peu dissimulée, là, c'est déjà moins loyal à l'égard des établissements que nous sommes.

On peut ouvrir le débat et répondre à vos questions ou tenter de répondre à vos questions, si nous le pouvons.

Francine Chopard ?

Mme Chopard.- Bonjour à toutes et à tous. Je voulais juste répondre par rapport à ce qui a été dit sur le désengagement de la Région au niveau de la recherche. Ce que vous avez vécu ou dit depuis le début de ce conseil d'administration, par rapport à l'État et par rapport aux moyens donnés pour fonctionner, nous le vivons également au niveau de la Région. Nous sommes dépendants d'une dotation globale de fonctionnement qui a été rognée de 40 M€ en 2025 et de 50 M€ pour 2026, ce qui a entraîné la demande par le président de la Région de chercher des solutions pour baisser de 5% les budgets de toutes nos politiques. Nous avons très peu de marge budgétaire au niveau de la fiscalité, ce qui explique le recours, malheureusement, à cette baisse de 5% affectée à nos budgets. Par ailleurs, je dois dire que nous faisons le choix de la sanctuarisation du budget culture. Sur la recherche, effectivement, ce n'est pas une compétence obligatoire de la Région. Nous aurions aimé, nous aimerais effectivement continuer à vous soutenir. C'est une des explications et je pense que la vice-présidente Laëtitia Martinez pourra sans doute apporter des éléments un peu plus solides. Je vous remercie.

Le Président.- Merci Francine pour ces explications. Reste que, en fait, le désengagement de la Région ne date pas de 2025, mais d'il y a deux ans, c'est-à-dire qu'on est passé sur deux exercices successifs à un financement d'environ 5 M€ des 65 plateformes de BFC, et l'exercice suivant, c'était 2,1 M€ et l'exercice suivant c'était 0. Et ça date d'avant les restrictions budgétaires aux collectivités territoriales liées aux mesures prises par l'État. Après, que chaque collectivité fasse des choix aussi stratégiques, comme nous sommes bien obligés de faire des choix, c'est une évidence, je ne le conteste pas. Il reste que ce qui a été fait comme choix et qui s'est traduit par un désengagement de la Région dans une compétence qui n'est pas légale chez elle, ce n'est pas une compétence obligatoire, ça c'est très clair, ça a tout de même désorganisé considérablement la recherche dans la région académique BFC. Alors effectivement, financer les plateformes technologiques, c'est sans doute moins spectaculaire que de financer, de co-financer des PIA qui sont déjà largement dotés mais il reste que ça pose un vrai problème parce que sans plateformes et sans financement des plateformes technologiques, il n'y a pas de recherche en réalité, c'est vraiment les fondamentaux du fonctionnement des labos. Je peux passer la parole à Emmanuelle Pucéat qui pourra peut-être confirmer ou infirmer mon propos. Je te laisse continuer.

Mme Pucéat.- C'est vrai qu'on voit quand même une disparité, c'est-à-dire que j'imagine que toutes les régions subissent aussi des restrictions budgétaires. Et pourtant, quand on échange avec des personnes qui pilotent des plateformes d'autres régions, il y a des disparités vraiment flagrantes. La région Ile-de-France, par exemple, finance encore beaucoup les renouvellements d'équipements ou le développement

d'équipements. Et c'est vrai qu'on commence maintenant, après plusieurs années d'absence de cet appel à projets Plateformes Région à voir des lacunes de développement et des écarts qui se creusent avec les autres régions. Et il est vrai que, quand même, on est l'avant-dernière région financée pour l'ESR. Je crois qu'il n'y a que la Corse derrière nous.

Le Président.- En pourcentage de budget, pas en valeur absolue puisque la valeur absolue est très difficile à comparer.

Cédric ?

M. Clerc.- Pour appuyer sur les plateformes aussi, ce sont des outils qui permettent de faire des prestations avec les industriels et donc renforcer aussi le tissu, à mon avis, socio-économique. De la part de la Région, je pense que ce serait important d'avoir conscience de ça et de financer à la hauteur des besoins.

Le Président.- Oui, les plateformes participent aussi du transfert de technologie et de l'innovation dans le tissu socio-économique, bien sûr.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne vais pas revenir sur des choses que j'ai déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises et qui étaient aussi incluses dans la motion que nous avons votée tout à l'heure. Je veux juste faire une explication de vote. Le SNESUP a appelé au niveau national à voter contre les budgets pour marquer le sous-financement de l'État donc je voterai contre le budget. Mais je voulais aussi ajouter deux points. Le premier point, je trouve que le ministre a changé un peu de discours depuis les réponses qu'il avait faites devant la représentation sénatoriale concernant le financement de l'ESR. Il a d'ailleurs annoncé la création d'assises au cours du mois de janvier sur le financement de la recherche. Alors, sans présager de ce qui sortira de ces assises, nous avons quand même des craintes au SNESUP-FSU que ce soit une façon de légitimer une augmentation importante des droits d'inscription pour les étudiants. Il semble quand même, dans les dernières paroles du ministre, qu'il ait pris conscience d'un problème de sous-financement de son ministère donc je pense que les choses vont évoluer assez rapidement. Difficile de savoir dans quelle direction ça va tourner, mais il va sans doute se passer quelque chose au premier semestre 2026. La question que j'avais à vous poser est un peu technique. J'ai noté que c'était sur le tableau 3, page 43. C'est le tableau qui recense les dépenses par destination et par recettes. Donc c'est pour avoir un peu une meilleure idée de ce qu'il y a derrière ces lignes. Je me demandais ce qu'il y a derrière la ligne pilotage et support parce que en proportion, 30% des AE ou des CP sont sur cette ligne. Par rapport à la formation, à la recherche, aux bibliothèques, le montant paraît vraiment très important. J'imagine qu'il doit y avoir beaucoup de masse salariale derrière, alors que pour la recherche, la formation, elle est ailleurs. Donc, c'est juste un jeu d'écriture. Vu le montant par rapport aux autres lignes, ça me surprend beaucoup. Donc j'aurais aimé savoir plus précisément ce qu'il y a derrière la ligne pilotage et support parce que, en l'état, je trouve le chiffre choquant quand on voit la dépense pour la formation, la dépense pour la recherche et la dépense pour le pilotage.

Mme Borde.- Je vais répondre à la question. Donc derrière ces sommes, comme le dit Peggy, c'est principalement la masse salariale et beaucoup d'enveloppes que nous inscrivons côté fonctionnement, en pilotage aussi, c'est ce qu'on appelle le D115. Et quelques composantes font aussi du pilotage. C'est RH principalement, et fonctionnement c'est une partie de nos enveloppes en central et une partie qui s'inscrit dans les composantes.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci. La différence vient essentiellement, si je comprends bien, du fait qu'il y a beaucoup de masse salariale sur cette ligne-là au prorata. Enfin, la masse salariale pour la formation, elle est cachée ailleurs, enfin en partie.

Mme Borde.- C'est principalement le plafond 1 en partie, parce qu'on sait qu'un salaire d'enseignant, c'est une partie recherche, une partie pilotage et c'est principalement la masse salariale.

Le Président.- Merci Valérie pour ces précisions techniques. Est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'autres questions ? Je propose de passer à la délibération.

M. Tizio.- Une délibération qui tient en deux articles.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **2 523 ETPT** sous plafond et **440 ETPT** hors plafond
- **322 095 380 €** d'autorisations d'engagement après BI dont :
 - 247 949 340,00 € en personnel
 - 49 347 643,00 € en fonctionnement
 - 24 798 397,00 € en investissement
- **320 957 723 €** de crédits de paiement après BR2 dont :
 - 247 949 340,00 € en personnel
 - 49 347 643,00 € en fonctionnement
 - 23 660 740,00 € en investissement
- **292 432 077 €** de prévisions de recettes
- **28 525 646 €** de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **27 841 751,00 €** de variation négative de trésorerie
- **25 906 434,00 €** de résultat patrimonial (perte)
- **19 697 862,00 €** d'insuffisance d'autofinancement
- **30 603 314,00 €** de variation négative de fonds de roulement (prélèvement sur le fonds de roulement)

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

16 voix pour, 6 abstentions, 6 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Lettres d'orientation budgétaire des établissements-composantes

M. Tizio.- On a un troisième point qui est un point d'information du conseil d'administration et qui concerne les lettres d'orientation budgétaire au sujet du budget 2026 des établissements-composantes de notre établissement public expérimental, à savoir d'une part l'école supérieure de musique et d'autre part l'ENSAD Dijon. Vous avez pu consulter ces lettres d'orientation budgétaire qui retracent à chaque fois les prévisions comme pour l'établissement dont on vient de parler mais qui sont quant à elles plus centrées sur les deux établissements-composantes. Je ne sais pas s'il y a des commentaires à apporter à ce sujet puisque, comme vous le savez, dans le cadre de notre EPE chacune des structures conserve leur budget propre et l'exécution budgétaire leur incombe. S'il n'y a pas de commentaires, pas besoin de les faire voter.

4. Admissions en non-valeur

M. Tizio.- On peut passer au point suivant, toujours dans le domaine des questions financières, c'est l'ensemble des admissions en non-valeur. Vous avez tout un ensemble d'opérations de créances qui, c'est très technique, je parle sous le contrôle de l'agent comptable, ce sont des créances qui désormais deviennent irrécouvrables pour une raison ou une autre, des raisons qui sont la plupart du temps, d'ailleurs, réglementaires ou des défauts de nos partenaires. Et donc l'ensemble de ces produits à admettre en non-valeur représentent 72 079,48€. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières au sujet de cette liste d'opérations.

Mme Attuel-Mendes.- En regardant, alors je peux me tromper, mais il y en a beaucoup où la créance est atteinte par la prescription de l'action en recouvrement depuis X mois et les autres sont beaucoup en formation continue sur des défauts de déclaration dans les délais pour procédure collective, des entreprises en question. Est-ce qu'il y a une stratégie justement sur... Alors détecter les entreprises en difficulté, ça je pense que c'est extrêmement difficile mais en tout cas sur le recouvrement des dettes des autres entreprises, je m'interroge sur le fait de pourquoi il n'y a pas eu de mise en recouvrement hors procédure collective ?

M. Tizio.- Ludovic, je vous laisse répondre.

M. Richard.- On est en train de travailler aussi bien avec (*mot inaudible*) qu'avec le SEFCA pour un calendrier de facturation pour facturer au plus tôt après le fait générateur de la créance et permettre de recouvrir avant les procédures collectives. Là c'est vrai qu'on a eu des prises en charge qui sont arrivées

tardivement et donc après une procédure collective qui nous a empêchés de déclarer devant le mandataire ou alors de demander le relevé (*mot inaudible*), ça peut poser souci.

Le Président.- Sachant qu'en général dans les procédures collectives, lorsqu'il y a une liquidation...

Mme Attuel-Mendes.- C'est justement l'anticipation en fait, de faire payer le plus tôt possible.

Le Président.- Le plus tôt possible, par anticipation, ça je comprends bien, mais très souvent, le recouvrement en soi est carrément impossible ou illusoire, ou alors ça coûterait beaucoup plus cher de déclencher les procédures ad hoc plutôt que de mettre en non-valeur. C'est le contenu de cette délibération, en réalité.

M. Tizio.- Compte tenu des éléments qui vous ont été présentés, je vous propose d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant de 72 079,48 €.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote? Des abstentions? Des votes contre.

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et nous allons passer au dernier point concernant les questions financières. Il s'agit d'une présentation annuelle des cartographies des risques et des plans d'action des processus financiers dans le cadre du contrôle interne financier. Je vais laisser la parole à Sandrine Bocquet-Roustan pour ce point.

5. Présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'UBE dans le cadre du contrôle interne financier

Mme Bocquet-Roustan.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter la cartographie des risques et plans d'action qui résultent des huit processus financiers à l'UBE, c'est une présentation annuelle. Ces outils ont été validés en COPIL du contrôle interne financier et il s'agit ici d'un vote réglementaire mais également d'informer les administrateurs des risques financiers et des actions mises en place pour l'amélioration. Vous avez reçu ces différentes cartographies et plans d'action et les synthèses rédigées. J'avoue que c'est un petit peu copieux la cartographie des risques et plans d'action, donc on essaie de vous fournir les synthèses qui vous permettent peut-être une lecture plus facile. Ces outils sont rédigés en lien avec le réseau des contrôleurs internes, aussi bien en central qu'en composantes. Je rappelle l'objectif du contrôle interne financier qui est de fiabiliser, sécuriser, améliorer la qualité pour l'atteinte des objectifs de l'établissement. Donc la gouvernance est très impliquée dans la démarche et la cellule est rattachée à la direction générale des services. J'ai repris quelques slides qui avaient été envoyés pour les commenter assez rapidement. L'idée c'est vraiment d'insister sur l'essentiel. Donc, on a l'ensemble des risques de l'établissement, ils évoluent peu, ils se précisent. La criticité moyenne évolue à la hausse, mais les risques forts et prioritaires sont à la baisse. Donc plus des 2/3 des risques sont maîtrisés, 19% sont moyens et 17% forts à prioritaires. Et donc les actions sont concentrées sur les risques à enjeux, elles sont travaillées toute l'année et leur progression est mesurée. Pour cette année 2025, sept actions ont été réalisées à 100% soit 12% de l'ensemble. Et de nouvelles actions ont été mises en place.

Si nous privilégions l'approche métier et considérons les actions déployées pour fluidifier, sécuriser les processus et afin que vous puissiez prendre en considération les évolutions liées à plusieurs processus, j'aborderai tout d'abord le processus rémunération qui tend vers l'amélioration continue et la diminution de ces risques par différentes actions. J'insisterai sur une trame d'ensemble qui est le déploiement des systèmes d'information sur ce processus. La gestion du système d'information a évolué sur la gestion du recrutement des contractuels BIATSS avec la mise en place d'un outil qui s'appelle BEETWEEN et qui permet de publier et gérer les offres d'emploi, le traitement et le partage des candidatures et donc il offre une meilleure visibilité pour l'UBE qui permet d'attirer plus de candidats, de mieux les orienter, de fluidifier les circuits. Là c'est pour répondre au risque qui est lié à un recrutement inadapté ou infructueux. On a aujourd'hui, grâce à la mise en place de cet outil, plus de candidatures, elles sont mieux orientées et on a aussi un meilleur affichage de l'image de l'UBE, pour candidater c'est beaucoup plus clair. Cela permet également de diminuer le risque de contentieux lié au recrutement contractuel des personnels administratifs au sein d'UBE. Un autre outil est en cours d'acquisition, c'est celui des congés et du télétravail des BIATSS qui permettra, à terme, une harmonisation dans le traitement, un meilleur suivi, une gestion plus fluide et une amélioration de la qualité comptable dans le calcul de la provision des congés payés. On faisait référence à cela tout à l'heure avec l'impact sur le taux de rigidité sur la provision des congés payés, c'est un enjeu important. Cet outil-là pourra être à la fois utilisé par tous les agents, les chefs de service, ça permettra d'avoir vraiment un suivi harmonisé. Une autre action mise en place sur le processus

rémunération, c'est à l'origine un contrôle qui avait été mené par l'agence comptable et par la cellule MARIAC sur la gestion administrative et financière des PUPH. Parce que nous avons deux traitements sur les agents à l'université, un traitement centralisé par les services RH et un autre traitement plus spécifique pour les bi-appartenants, en lien avec l'UFR des Sciences de santé, c'est le traitement de la gestion administrative financière des PUPH. Nous avions mené un contrôle avec un taux d'anomalies qui était assez significatif, mis en place un plan d'action bien sûr en lien avec la composante et avec son concours. Et donc ce plan d'action a permis de diminuer le risque juridique. Ça a été de reconstituer un certain nombre de carrières, vérifier que les calculs soient faits correctement et ça permet également de fiabiliser l'organisation. Donc là, les procédures aussi ont évolué, elles sont mieux formalisées et on est toujours dedans mais on va bientôt rendre le résultat de ce plan d'action, il est quasi finalisé.

Un autre processus dont je peux parler et qui comporte un certain nombre de risques également et de forts enjeux, c'est le processus parc immobilier investissement, c'est celui qui comporte le plus de risques. Cette année, nous nous sommes attelés à travailler sur une procédure générale sur ce processus-là parce qu'il comporte aussi, ce n'est pas seulement du financier, il y a des impacts en matière de développement durable, d'hygiène et de sécurité, il y a toute la partie aussi informatique qui fait partie de ce processus. Donc c'est un travail collaboratif et l'idée ça a été de décrire, de l'entrée à la sortie d'un bien en investissement, toute la réglementation à respecter, déjà mieux connaître la réglementation et savoir comment ne rien oublier dans toute la chaîne de ce processus. Donc ça peut être, par exemple, les circuits relatifs aux dons, à la vente d'un bien et je rappelle qu'une mauvaise gestion des biens mobiliers immobilisés peut constituer une faute de gestion dans le cadre de la RGPD, l'enjeu, il est aussi là.

Sur les recettes, nous sommes en train de travailler sur un plan de facturation. On l'a évoqué déjà ce matin également, il y a un certain retard dans la facturation sur les ressources propres, donc l'idée c'est vraiment de détailler ce qu'on peut faire, comment s'améliorer pour bien maîtriser ces aspects-là qui sont un enjeu important pour notre budget.

Je passe au processus budget, comme cela a été dit également ce matin, il fait l'objet d'un pilotage renforcé et il doit progresser dans cette optique-là, donc des outils ont été mis en place par le pôle finances, le pôle pilotage mais vous avez bien compris que notre difficulté c'est l'atomisation des budgets donc l'importance de la qualité du pilotage budgétaire quand nos moyens diminuent, pour une meilleure maîtrise, avec notamment le taux de rigidité dans les indicateurs et qui est lié en grande partie, comme cela a été dit aussi à la sur-budgétisation. On va aussi avoir un nouveau système d'information qui s'appelle SIFAC+ et qui pourra comporter des outils de pilotage intégrés. Donc ça va peut-être nous aider de ce point de vue-là. Donc sur cette problématique, je dirais que les structures sont très sensibilisées, accompagnées et les services financiers doivent s'adapter en permanence aux évolutions.

Pour terminer, je souhaitais vous faire part des actions principales en cours et à venir, les actions les plus importantes. Donc, c'est l'écriture du sous-processus du recrutement et du pilotage de la masse salariale, c'est en cours. Nous allons aussi travailler sur le sous-processus des conventions hors recherche, réaliser une cartographie des risques d'atteinte à la probité, ça a été vu en COPIL du contrôle interne et financier. Et donc il y a ce travail en continu sur le pilotage financier avec les groupes de travail, enfin tout ce qui a été dit ce matin.

J'en ai terminé. Si vous avez des questions ?

M. Tizio.- Merci Sandrine. Travail très important, on voit bien que ça se recoupe avec la présentation des différents actes budgétaires. Je pense en particulier à la sur-budgétisation qui est un chantier quand même important, et puis à la fiabilisation, effectivement, de toutes nos données, notamment la question RH, ce que vous avez dit. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires particuliers à apporter à ce plan d'action de maîtrise des risques.

Le Président.- On sait donc que c'est indispensable. Vous avez noté qu'il y avait la responsabilité de l'ordonnateur qui pouvait être engagée, c'est moi. Donc inutile de vous dire que plus on maîtrise les risques, moins j'ai une chance de finir en prison, ce qui me convient assez bien.

M. Tizio.- Merci Sandrine. Donc je vous propose, puisqu'il faut un vote formel sur la cartographie des risques et les plans d'action qui vous sont retracés dans le document que vous avez reçu, je vous propose d'adopter la cartographie des risques et les plans d'action des processus financiers de l'UBE dans le cadre du contrôle interne financier pour l'année 2025.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 4. Des votes contre ?

24 voix pour, 4 abstentions

IV - Questions relatives aux Ressources Humaines (CSA du 25 novembre 2025)

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous allons aborder les points suivants. Je vais garder la parole puisqu'il s'agit des questions relatives aux ressources humaines. Il s'agit en fait pour la plupart d'entre elles des derniers ajustements et des prévisions de recrutement pour mettre en musique l'ensemble des opérations en termes de campagne d'emplois que nous avons déjà votée par ailleurs. Donc un premier point concerne précisément des additifs à la campagne d'emplois des personnels BIATSS dans un premier temps et des personnels enseignants, enseignants-chercheurs dans un second temps. Puis nous aurons un point sur les prévisions de recrutement BIATSS qui sont typiquement la mise en musique de la campagne d'emplois, en termes notamment de choix de concours internes, externes et puis également d'emplois types et de BAP, notamment pour les personnels ITRF. Ensuite, un point sur la mise à jour de la cotation des postes BIATSS pour l'année 2025. Cette fois, c'est le dernier additif à ces opérations de cotation. Je vous expliquerai pourquoi lorsque nous en serons là. Et puis enfin, il ne s'agira pas d'une présentation mais plutôt d'une ouverture de débat ou de commentaires sur le rapport social unique pour l'année 2024 qui sera lui aussi porté à votre approbation.

1. Additif à la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2026

M. Tizio.- Donc, commençons par l'additif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS. Vous avez reçu les documents, il s'agit de deux postes, un poste de bibliothécaire assistant au pôle documentation via le concours externe d'une part, et un poste de technicien BAP J à l'UFR STAPS par le concours interne d'autre part. Quelques mots d'explication, pour ce qui concerne le premier poste de bibliothécaire assistant, nous avions, à l'issue des DOM, proposé au pôle documentation le recrutement de deux magasiniers des bibliothèques. Or, il s'avère que les concours, pour ce qui concerne les personnels de bibliothèque n'ont pas une périodicité annuelle et il n'y aura pas de concours pour les magasiniers cette année, donc plutôt que de laisser ces deux supports qui seront forcément infructueux en l'absence de concours, le service commun de documentation nous propose de revenir sur la publication de ces deux magasiniers pour les remplacer par une publication de bibliothécaire assistant, donc de catégorie B, avec cette fois, évidemment, un concours organisé cette année. Et pour ce qui concerne l'autre poste, il était déjà, non pas prévu, mais en suspens après les DOM, ce poste de technicien en BAP J à l'UFR STAPS mais nous en étions restés en fait avec la composante, au choix de la voie de recrutement pour ce concours. Et donc il s'avère que, après échange avec la composante, ils souhaitent que ce poste soit mis au concours interne. Dont acte. Et nous l'intégrons dans notre additif à la campagne d'emplois. J'ajoute, pour terminer sur la question de l'emploi BIATSS, que le CSA et le CAC ont émis un avis favorable à l'unanimité sur cet additif. Donc y a-t-il des questions, des commentaires à ce propos ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote de cet additif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Deuxième volet de l'additif à la campagne d'emplois qui concerne cette fois les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Vous avez reçu les documents afférents à cet additif. Alors pourquoi un additif à la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs ? Tout simplement parce que certaines informations nous sont parvenues après le vote de la campagne d'emplois, notamment des opérations qui ont consisté à des mutations voire à des promotions, mais qu'on a connues trop tardivement pour qu'elles aient été intégrées dès le début. Et cet additif s'explique aussi par certains changements dans la stratégie des composantes, je pense en particulier au premier poste concerné par cet additif à la campagne d'emplois, un poste de maître de conférences qui était initialement prévu en section d'Infocom, qui en réalité est cette fois plutôt fléché Langue et littérature grecques, c'est-à-dire un changement de section de ce poste et donc un changement de laboratoire. Il y a pas d'autres choses notables dans cet additif puisque, effectivement, le reste s'explique par des mouvements de personnel qui n'étaient pas connus lorsque nous avions voté cette campagne d'emplois. Là aussi, le CSA s'est exprimé par un vote favorable à l'unanimité sur la campagne d'emplois enseignants et le CAC s'est prononcé à l'unanimité, moins une abstention. Est-ce qu'il y a des questions particulières sur cet additif à la campagne d'emplois personnels enseignants ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Prévisions de recrutement BIATSS 2026

M. Tizio.- Point suivant, il s'agit du document de prévision de recrutement BIATSS pour l'année 2026, ce document retrace, filière par filière, l'ensemble des opérations à mener au titre de la campagne d'emplois BIATSS que nous avions votée en précisant cette fois la voie de recrutement, le mode de concours notamment, et puis, pour ce qui est des personnels ITRF, la BAP et l'emploi type. Ce document correspond à la campagne d'emplois que nous avons votée, y compris l'additif que nous venons de voter immédiatement avant. Est-ce qu'il y a des commentaires sur ces prévisions de recrutement ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter les prévisions de recrutement au titre de l'année 2026 pour les personnels BIATSS.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. Vote contre ?

23 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS 2025 - additif

M. Tizio.- Point suivant, à nouveau un additif, mais cette fois un additif concernant l'indemnitaire des personnels BIATSS. C'est, là encore, une opération classique à cette époque de l'année puisque cet additif concerne la cotation des postes. Il y a deux choses. Le gros de la troupe, si j'ose dire, concerne la cotation des postes issus des concours de catégorie A et des examens professionnels ASI, ça concerne la filière ITRF. Comme vous le savez peut-être, les derniers concours pour cette filière ont lieu entre septembre et novembre, et donc, effectivement, les résultats ne sont connus qu'aujourd'hui. Et, à l'affectation des lauréats de ces concours sur les postes, il faut les coter dans les groupes de fonction afférents. Et le principe, comme vous le connaissez désormais, c'est de coter pour la première année en tout cas, au groupe de fonction d'entrée de corps. Et vous avez également une demande de révision de cotation qui n'a pas eu le temps d'être intégrée aux révisions de cotation que nous avions examinées lors du précédent CSA et donc qui est rajoutée, il s'agit d'une révision de cotation à l'UFR des Sciences de santé et au regard de l'étendue des missions attachées au poste, on nous a demandé et nous suivons la proposition de cotation en groupe 2 des IGE pour ce poste. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires sur cet additif à la cotation des postes ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter. Le CSA s'est prononcé au sujet de cet additif par 4 voix pour et 4 abstentions.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. S'oppose ?

23 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

4. Rapport social unique pour l'année 2024

M. Tizio.- Et enfin, dernier point concernant les ressources humaines, il s'agit du rapport social unique pour l'année 2024, de notre établissement. C'est un travail vraiment chronophage pour l'ensemble des services que je remercie d'ailleurs, pour avoir contribué à l'élaboration de cette somme véritable, notamment le pôle RH, le pôle pilotage et le pôle finances. Et plutôt que de le présenter, je dirais que ce rapport social unique, ça pourrait être la photo de la situation de notre établissement pour l'année 2024. Mais comme vous avez pu le constater depuis plusieurs années désormais, il y a aussi quelques éléments du passé, pour que ça puisse contribuer au débat, au dialogue social, et qu'on puisse constater certaines des évolutions, dans le cadre de tout ce qui concerne les ressources humaines. J'ajoute que les élus du CSA peuvent aussi recourir à la base de données sociales de l'établissement qui est à disposition. Certains des indicateurs de ce rapport social unique sont d'ailleurs suivis sur cette base de données sociales. Donc plutôt que de vous le présenter, ce qui serait simplement un descriptif de ce qui vous a été envoyé, je préfère l'ouvrir aux commentaires que vous pourriez faire sur ce rapport social unique. Je suis évidemment à votre écoute.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Déjà, merci d'avoir pris en compte un certain nombre de remarques que j'avais faites l'année dernière et d'avoir intégré ces différents éléments. Donc deux points, le premier, je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais le tableau 2.2.1.7 qui permet de comparer les effectifs enseignants dans chacune des composantes et les effectifs des étudiants dans certaines composantes, je suis toujours embêtée par ce tableau parce que je trouve qu'il n'a pas beaucoup de sens parce que selon les

disciplines, les enseignants n'interviennent pas dans leur composante. Je pense par exemple en maths où on fait 1/3 des enseignements hors de la composante Sciences et Techniques. De même, en Langues, il y a énormément d'heures qui sont faites en dehors de la composante, donc le tableau est trompeur, en plus les commentaires laissent penser que Sciences et Techniques est particulièrement surdotée en termes d'enseignants par rapport aux étudiants et je trouve que c'est ennuyeux de faire passer ce message sous cette forme. Alors, c'est beaucoup plus difficile de comptabiliser, mais ce serait plus intéressant de comptabiliser le nombre d'étudiants touchés par des enseignants de la composante ou de l'ajouter en complément, mais d'avoir le vivier étudiant, par exemple si je reprends en maths, le nombre d'étudiants à qui les mathématiciens enseignent plutôt que de faire une comptabilité composante par composante, je pense qu'il y a plusieurs disciplines où on est un peu prestataire de service en dehors de notre composante et cette réalité-là n'apparaît pas dans le tableau, je trouve ça dommage. Le deuxième point, une lecture générée, comme vous en avez l'habitude, du bilan social. Donc plusieurs points sur lesquels j'ai des remarques à faire remonter, enfin le fruit de ma lecture. Le premier c'est, avec les chiffres que vous avez ajoutés, donc remontés du ministère en 2019 qui permet de faire la comparaison nationale, on voit en termes de proportion hommes-femmes que c'est pire à l'uB qu'au niveau national avec 37% de femmes contre 40% au niveau national pour les titulaires et avec le rapport qui s'inverse pour les contractuels où, là, on a un tout petit peu plus, 46% de femmes parmi les enseignantes contractuelles contre 45% au niveau national. Donc en termes aussi de désavantages par rapport au RIPEC, ce qu'on voit dans le bilan du RIPEC, c'est qu'il y a 314 femmes bénéficiaires et 506 hommes. Donc ça fait 38% de femmes parmi les bénéficiaires alors qu'elles représentent 40% du corps enseignant. Il y a aussi une inégalité sur le montant moyen, 5 398 pour les femmes contre 5 680 pour les hommes. Donc, si on compte globalement en termes d'enveloppe budgétaire, ça fait 37 % de l'enveloppe RIPEC qui va pour les femmes alors qu'elles sont 40 % du vivier. Je voulais faire part de ce point-là. Et l'autre point aussi que nous avons déjà évoqué la semaine dernière, on voit l'impact des CPJ sur les carrières des femmes. On avait souligné l'hostilité qu'on avait à l'égard de ce statut de CPJ en termes d'inégalités hommes-femmes et puis aussi sur la casse du statut que ça représente sur la concurrence entre collègues, donc les raisons nous inquiétaient. En fait, on voit les conséquences pratiques, sur six CPJ recrutés à l'université de Bourgogne, il n'y a qu'une seule femme. Je sais que au niveau national en 2021- 2022, 25% des CPJ étaient des femmes, donc on fait encore pire qu'au niveau national qui n'était pourtant pas flatteur. Je n'ai pas les chiffres réactualisés depuis, mais je trouve que une femme sur six ce n'est franchement pas satisfaisant.

M. Tizio. - Je vais prendre tes remarques une par une. Pour ce qui est du tableau disciplines, etc., je ne sais pas si on peut aller à ce grain de finesse. Si on prend l'exemple des matheux, c'est vrai que je suis bien placé pour le savoir puisque dans ma propre composante les matheux interviennent. Ils interviennent sous deux modalités, c'est-à-dire que nous avons un professeur de mathématiques affecté à l'UFR et puis nous avons aussi des collègues du département de maths qui viennent l'épauler. Vraiment là, ça nécessite d'aller au niveau micro pour essayer de voir. Je ne peux pas m'avancer plus que ça dans les données, peut-être qu'on peut le faire. Il y a d'autres disciplines qui sont aussi très exportatrices, je pense à l'anglais et les langues étrangères qui sont aussi très exportatrices. Là, je pense que la donnée composante, c'est celle qu'on peut appréhender évidemment le plus rapidement. Mais je suis d'accord avec toi, peut-être qu'on pourrait atténuer les comparaisons en soulignant que certaines disciplines sont effectivement fortement exportatrices. Ce n'est peut-être pas un problème de disponibilité des données mais il faudrait aller vraiment quasiment dans le service de chaque collègue pour arriver à savoir dans quelles composantes il intervient en dehors de la sienne. Alors c'est sans doute possible, après c'est un travail de retraitement qui apparaît long. Mais moi, ça me pose pas de problème outre mesure.

Mme Cénac-Guesdon. - Peut-être pour préciser, je ne suis pas choquée qu'on ait un tableau avec le nombre d'enseignants et le nombre d'étudiants dans la composante. Mais à partir du moment où tout de suite après on calcule un ratio d'étudiants par enseignant, c'est ce ratio-là surtout qui me gêne parce qu'il n'a pas beaucoup de sens dans certaines disciplines en particulier. Donc, peut-être dans ce cas-là, ne pas parler du ratio juste en dessous si c'est trop difficile d'aller chercher l'indicateur précis. Je suis embêtée par le message que ça sous-entend parce qu'en maths, comme tu le dis, c'est 1/3 des enseignements qui sont faits en dehors de la composante, donc c'est quand même quelque chose d'assez volumineux. Alors peut-être, sans aller dans un grain de raffinement très fort, avoir un indicateur global.

M. Tizio. - C'est noté. Pour ce qui est de l'inégalité femmes-hommes, oui, effectivement, selon ces chiffres-là on fait moins bien qu'au national, c'est regrettable. Je suis le premier à le dire, c'est regrettable. Sur la RIPEC, effectivement, on a un taux de bénéficiaires qui diverge de la répartition femmes-hommes de l'établissement. Alors il faut savoir que pour la répartition femmes-hommes de la RIPEC, on a des cibles ministérielles qui sont données et là, en revanche, ces cibles sont respectées. Encore une fois, on peut faire mieux que la cible, je suis d'accord. Maintenant, quels leviers utiliser ? C'est toujours la question que je me

pose en termes de parité. Je suis évidemment tout à fait d'accord mais quels leviers mobiliser pour arriver à cette parité ? On ne peut pas être aussi coercitif qu'on voudrait. Par exemple, je prends l'exemple de la CPJ, puisque c'est l'exemple que tu donnes. Je ne parle pas du statut, je parle du constat d'une seule femme pour six CPJ dans l'établissement, ce n'est pas normal c'est clair. Mais en revanche, quel levier a-t-on pour forcer la main aux comités de sélection qui vont recruter ces collègues en CPJ ? Et j'irai même plus loin d'ailleurs, parce qu'il n'y a pas que les CPJ, il y a aussi les comités de sélection de droit commun qui ont aussi un biais particulièrement masculin quand même, notamment pour le recrutement de professeurs d'université. Ça se voit peut-être un petit peu moins chez les maîtres de conférences, mais en tout cas chez les profs d'université, là les choses sont quand même assez évidentes. On a un biais masculin, qui est patent. La question que je me pose, c'est qu'on fait de la sensibilisation aux comités de sélection, je ne suis pas certain qu'on l'ait fait pour les comités CPJ, on pourrait très bien le mettre en œuvre, ça ne pose pas de problème. En revanche, aller au-delà de la sensibilisation qui est faite, ça signifierait, par exemple, réserver des concours aux femmes si elles étaient déficitaires dans telle ou telle section, ou aux hommes s'ils étaient déficitaires dans telle ou telle autre section. Or, ça on ne peut pas le faire, ce n'est pas légal. Donc je ne sais pas comment aller au-delà de la sensibilisation à la parité qu'on fait. Alors peut-être qu'on le fait mal, il y a peut-être d'autres moyens de sensibiliser de manière un peu plus directive mais c'est une question que je me pose depuis longtemps. Et là, évidemment, encore une fois toutes les bonnes idées sont les bienvenues en ce qui concerne ces choses-là où on a du mal à avoir de prise. Pour l'inégalité de montant des RIPEC, elle s'explique comme la plupart des inégalités de rémunération. Alors qu'on pourrait penser qu'en matière de fonction publique, puisqu'il s'agit de titulaires, normalement, à grade égal, il ne devrait pas y avoir de différence mais on sait bien que c'est une égalité en trompe l'œil parce que ce qui va moduler cette égalité pour arriver à l'inégalité, c'est notamment les congés maternité, des événements de la vie qui font que, au final, et sur le volet indemnitaire ça se voit d'autant plus, sur le volet statutaire il n'y a pas de changement a priori, mais sur le volet indemnitaire, ça explique, attention, sans dédouaner que ça ne soit pas normal, mais ça explique ce différentiel entre les hommes et les femmes, en tout cas en perte de montant. En termes de nombre de bénéficiaires, là je pense qu'on peut faire un effort, aller un peu plus loin que les seules cibles qui nous sont données du point de vue ministériel, je suis d'accord avec ça.

Mme Cénac-Guesdon.- Sur les CPJ, plutôt qu'une formation aux membres du comité, je proposerais plutôt de ne plus publier de CPJ, mais c'est un point... Juste par rapport aux choses qui pourraient être faites, je pense globalement d'organiser une réflexion, alors sous quelle forme ? Je ne sais pas, de journées, de séminaires, sur les critères d'évaluation et donc il y a beaucoup de travaux, en particulier de sociologues, qui établissent une partie du problème, c'est sur ce qu'on considère comme excellent, c'est les critères d'évaluation et donc avoir des espaces de débat où on discute de ce que c'est que, pas l'excellence, c'est un mot qui est galvaudé, mais des critères d'évaluation qui sont pris pour prendre en compte les carrières, ça permettrait de se poser la question en termes d'égalité de traitement des dossiers hommes-femmes. Mais je pense aussi à la manière de traiter des évaluations de dossiers de personnes qui ont une RQTH. C'est des problèmes distincts, mais qui se rejoignent quand même par le biais de l'évaluation des dossiers. Qu'est-ce qu'on entend être un bon dossier et pourquoi ? Quand on met des critères qui sont soit-disant des critères d'excellence, on en arrive à privilégier toujours le même type de dossiers. Donc je pense que c'est quelque chose de vraiment profond, de global et donc d'alimenter la réflexion et la discussion sur les thématiques de critères d'évaluation, ça pourrait être déjà une première piste. Voilà ce qui me vient comme ça, à froid, de tes commentaires.

M. Tizio.- D'accord. Je retiens l'idée. D'autres interventions, commentaires, questions ?
Lucy.

Mme Moser-Jauslin.- Une correction, je pense que dans le tableau, il y a un groupe Sciences vie, mais c'est Sciences physiques, je pense ?

M. Domenichini.- Il y avait déjà l'erreur l'année dernière. C'est un mauvais copié-collé. J'avais fait la remarque l'année dernière déjà.

M. Tizio.- Effectivement, Bruno, tu as raison, on l'avait corrigée l'an dernier. C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, questions sur le RSU pour l'année 2024, on a toujours un an de décalage. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ce rapport social unique.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et ça clôture les questions relatives aux ressources humaines et nos travaux pour cette matinée.

Le Président.- Les travaux de cette matinée sont épuisés, l'ordre du jour est épuisé, avec un ratrappage spectaculaire après de longs débats sur la question budgétaire, avec des questions RH qui étaient moins volumineuses. On a une pause déjeuner qui est prévue de 12h à 13h30. Je vous propose de reprendre à 13h30 par les travaux de la CFVU. Bon appétit et à tout à l'heure.

Pause déjeuner

Reprise de la séance à 13h30

Le Président.- On va reprendre nos travaux avec les questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire du 4 décembre dernier, avec un premier point sur les travaux de la commission CVEC qui va vous être présenté par Carine Michel, parce que Maxence Roulliat n'a pas pu malheureusement se libérer.

V - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 4 décembre 2025

Mme Michel.- Bonjour à tous, deux points aujourd'hui à l'ordre du jour, le premier concerne les travaux de la commission CVEC et le second les travaux de la commission de la pédagogie du 13 novembre.

1. Travaux de la commission CVEC du 16 octobre 2025 et 24 novembre 2025 : étude des projets en « part projets » de la CVEC 2026 et présentation des arbitrage CVEC 2026

Mme Michel.- Concernant la commission CVEC, dans le cadre du budget initial 2026 de l'UBE, il sera présenté une ouverture de crédit CVEC à hauteur de 2,1 M€. C'est sur la base des travaux de la commission du 27 mai qui ont fait l'objet d'un vote au CA en juillet. Une partie de cette somme est fléchée pour les crédits récurrents à hauteur de 770 000€ pour le SSE, 200 000€ pour le SUAPS, 70 000€ pour le pôle culture, 70 000€ pour la P'tite Fac, 50 000€ pour le pôle vie étudiante et 400 000€ pour la vie associative et le FSDIE. Lors de ces récentes commissions, nous avons proposé une répartition des 30 dossiers que nous avons reçus, en deux phases.

Une phase initiale. Ces crédits permettent de porter des projets qui seront directement financés dès le début de l'année avec 103 000€ pour le fonctionnement de l'Atheneum, qui sont relatifs au matériel technique mais également au salaire des personnels, 35 600€ pour un poste de chargé de communication partagé entre le SUAPS et le pôle culture, 90 000€ pour le pôle vie étudiante service commission solidarité étudiante, c'est à la fois pour les salaires des accompagnateurs sociaux mais également pour le fonctionnement de ce service, 215 286€ pour le pôle vie étudiante, service de vie étudiante et dispositif de vie étudiante, 31 000€ pour le site du Creusot, la location d'une salle de sport, 39 842€ pour le Bureau vert, ce sont des actions qui sont portées par des étudiants recrutés et formés sur les thématiques du développement durable et qui vont mener des actions de sensibilisation, notamment auprès de leurs pairs. Pour la première fois, nous avons l'IFSI, Croix Rouge Quétigny qui propose deux projets, le premier qui porte sur la santé et le bien-être et le second sur l'activité physique sport Pilates notamment. Alors il est marqué sous condition, c'est-à-dire que c'est sous condition de travail, de mise en relation avec le pôle de vie étudiante pour le premier et pour le second pour la mise en relation avec le SUAPS. Ensuite, 2 398,09€ pour l'INSPE, petit équipement sportif, il s'agit notamment de mini buts de hand et de baby-foot, 4 903,20€ pour l'INSPE pour des tables de pique-nique, 6 166,87€ pour le pôle documentation, fonds de documentation sur les ressources de vie pratique donc il s'agit de mettre à disposition des ressources imprimées mais également en ligne, 4 131,04€ pour le pôle vie étudiante, aménagement de la salle de conférence de la MDE, 3 463,42€ pour le SSE " ma santé, mon bien-être" autour notamment des événements qui ont lieu au mois de janvier, 4 200€ pour le SUAPS pour un projet Danse et art, danser autour des œuvres à l'UBE avec la mise en place d'ateliers chorégraphiques, 3 115,42€ pour le SUAPS pour le projet Mix bloc qui est une soirée escalade avec la participation d'un artiste qui est présent à Novosonic. Et puis 10 000€ pour le campus paramédical CHU avec installation d'un frigo solidaire. Ces arbitrages, ces propositions ont pris en considération le fait de pouvoir maintenir la masse salariale. Ce sont également des projets qui vont être porteurs d'un cofinancement.

La phase complémentaire est dépendante des reliquats de la CVEC 2025. L'ordre a son importance avec en priorité les projets qui sont également porteurs de cofinancement et qui ne peuvent pas être décalés dans le temps pour des raisons de mise en œuvre. Le premier projet concerne le point info étudiant avec une modernisation de l'espace d'accueil des étudiants. Le deuxième projet café culturel Atheneum pour proposer un tiers lieu pour des expositions commentées, pour des films, des ateliers de création et de co

création. Le projet n° 3, c'est le festival OSE. Le n°4, le festival Novosonic qui est présenté assez tôt dans l'ordre puisqu'il faut une organisation en amont et que la scène est également utilisée pour d'autres événements. Ensuite, pour l'UFR SHS, le projet Atypie friendly, c'est pour accompagner les étudiants qui sont porteurs de troubles du neurodéveloppement et notamment les aider dans le repérage spatial avec la proposition de plans pour pouvoir mieux se repérer dans les bâtiments, mais également des actions de sensibilisation, des tables rondes et des ateliers pour pouvoir faire des actions de communication sur ce que sont les troubles du neurodéveloppement. Le projet suivant, le pôle documentation, la BU Chabot Charny. Ensuite, le pôle culture pour un projet Partage et estime. Il y a différents événements que vous avez peut-être pu voir dans les 30 projets qui vous ont été présentés, en tout cas sur les documents, Speed searching et Un chercheur, une œuvre. Ensuite, le campus paramédical pour l'aménagement d'un lieu de vie. Donc là, ce serait essentiellement de l'achat de mobilier. Pour le pôle logistique 5 UFR, lieu de vie Aristote Platon, c'est la création d'un tiers-lieu de 80 places en sous-sol avec notamment de la rénovation des sols et l'achat de mobilier. L'UFR Sciences et Techniques, cafet, c'est un lieu de vie qui est réaménagé pour davantage de confort et un meilleur accueil des étudiants. Le pôle documentation, la BU INSPE, ce qui est proposé, c'est une salle pour travailler en groupe qui soit correctement aménagée pour l'accueil d'étudiants. Le pôle logistique 5 UFR, lieu de vie économie et gestion, c'est l'achat de tables de pique-nique mais également de micro-ondes et ensuite les projets suivants, direction de la communication et projet de ruche pour l'INSPE sur le site de Dumont. Pour un total de 365 028,98€.

Pour terminer, les arbitrages et un avis favorable à l'unanimité de la CFVU, moins 3 abstentions.

M. Tizio.- Très bien. Y a-t-il des questions concernant ces projets CVEC.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est une question par rapport à l'un des deux comptes rendus, une phrase dans la séance du 24 novembre. J'aurais aimé avoir des précisions, je vous lis la phrase résumée, c'est page 4 : "L'enquête flash de France Universités évoquant entre autres l'impact d'une part plus importante de la CVEC octroyée aux établissements privés, révèle une perte de 1,78€ en moyenne par étudiant s'acquittant de la CVEC durant la période 2024-2026. Le manque à gagner serait lui bien plus conséquent et ce malgré l'augmentation de cette taxe." Et donc j'aurais aimé savoir si on peut trouver quelque part l'enquête de France Universités et en savoir un petit peu plus sur le manque à gagner et d'où vient le calcul de la perte auprès des établissements privés.

Mme Michel.- Alors, effectivement, cette enquête, on essaiera de vous la fournir. Là, dans les documents qui sont présentés, on n'a pas davantage d'informations. On sait que le décret du 8 juillet 2024 a remanié la distribution auprès des établissements. Maintenant, on a un taux unique pour tous les établissements alors qu'il était différencié jusqu'à présent. Et effectivement, alors que la CVEC a augmenté, on aura une part moins importante mais je n'ai pas davantage d'éléments.

M. Tizio.- Merci Carine. D'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les travaux de la commission CVEC du 16 octobre et du 24 novembre 2025. Étude des projets et présentation des arbitrages 2026. Qui refuse de prendre part au vote ? 1. S'abstient ? 5. S'oppose ?

21 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 13 novembre 2025

Offre de formation 2026-2027

Dossier d'accréditation du master Enseignement et éducation (M2E) : mentions :

- Enseignement et éducation professorat des écoles
- Enseignement et éducation professorat du second degré
- Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation

Mme Michel.- Le point suivant concerne le dossier d'accréditation du master Enseignement et éducation. La présentation a été faite en CFVU par Elsa Lang Ripert qui est directrice de l'INSPE. Dans le cadre de la réforme, les enseignants et personnels d'éducation seront recrutés à bac+3 à compter des concours ouverts au titre de l'année 2026, il y a également la mise en place d'une nouvelle mention de master, le master M2E Enseignement et éducation. La circulaire du 10 octobre 2025 sur la procédure d'accréditation précise l'existence de deux masters, master MEEF et master M2E et à l'UBE le master M2E pour le M1 et pour le M2 remplacera dès 2026 le master MEEF. Cependant, le master mention Pratique et

ingénierie de la formation va continuer d'exister. Le dossier d'accréditation a été déposé sur la plateforme Fresq sous réserve de la validation par nos instances et les maquettes sont à remonter pour le 30 mars. Le travail de maquette implique l'ensemble de nos collègues, nos collègues de l'INSPE, nos collègues des composantes, pour établir de façon concertée des maquettes qui vont répondre aux exigences des référentiels formation. Nous travaillons actuellement avec le rectorat à l'écriture, à la finalisation de la convention qui va supporter les modifications engendrées par cette réforme. L'architecture du dossier comprend l'offre de formation, la répartition prévisionnelle des intervenants, les modalités prévisionnelles d'organisation des stages, l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat et trois éléments qui sont communs aux différentes mentions, la prise en compte des thématiques transversales, l'adossement à la recherche et le mémoire de master. Concernant l'offre de formation, les masters M2E vont accueillir les lauréats affectés dans l'académie et il a été également convenu, après un travail de concertation avec le rectorat qui a été mené par la directrice de l'INSPE, d'accueillir les étudiants non-lauréats. Ceci va avoir un coût pour le rectorat puisque les tuteurs de stage vont devoir être rémunérés à la fois pour les lauréats et pour les non-lauréats. Les capacités d'accueil sont identiques à celles de l'année passée, à l'exception des STAPS, du M2E EPS. Nous sommes encore en discussion avec le rectorat pour trouver des solutions pour ouvrir un groupe qui sera constitué intégralement de non-lauréats. Et nous accueillerons également, sans surcoût pour l'université, l'ensemble des non-lauréats puisqu'on va accueillir les non-lauréats en complément des groupes de lauréats et un coût maîtrisé pour le rectorat. Concernant la cartographie des lauréats affectés dans l'académie, elle a été transmise par le ministère au rectorat qui nous en a fait part et sur la base de ces informations, mais également de l'offre de formation sur la région et en tenant compte des ressources humaines des titulaires de l'INSPE, la proposition qui est faite est la suivante, il n'y aura pas de lauréat affecté dans l'académie en allemand. Donc on ne pourra pas ouvrir de M2E en allemand. Par contre le M2E Allemand sera ouvert à Besançon et il y aura également l'ouverture du M2E LPE parce qu'il y aura des lauréats affectés dans l'académie et un besoin qui nous a été transmis par le rectorat. Ceci à coût constant pour l'université puisqu'il y aura des mutualisations et que ce sont des collègues qui seront payés par le rectorat qui assureront ces enseignements. Concernant la répartition prévisionnelle des intervenants, le ratio des différentes catégories d'enseignants ne peut être précisé de manière définitive maintenant, mais on va essayer de répondre à plusieurs principes. Le premier, ça va être de maintenir un équilibre entre les enseignants et enseignants-chercheurs de l'UBE et les praticiens de terrain. Les praticiens de terrain, ce sont les collègues qui sont en face à face pédagogique dans les établissements scolaires. Donc effectivement, on doit atteindre une cible de 50% de praticiens de terrain dans la formation de M2E. Donc actuellement, pour le premier degré, si on prend comme référence le MEEF, on est à 30% et pour le second degré on est à 40%. Concernant les modalités des stages, en M1, les élèves fonctionnaires auront 12 semaines de stage, en M2, il y aura 18 semaines de stage. Ça, c'est pour les lauréats. Pour les non-lauréats, on propose 4 semaines de stage en M1 et 36 jours filés sur l'année, donc un jour par semaine pour les non-lauréats en M2. En M1, il y aura des stages massés, ça veut dire que ce sont des semaines qui sont complètes et consécutives qui permettent une immersion totale dans l'établissement. Et il y aura également des stages filés. Donc là c'est un à deux jours par semaine et le reste du temps les étudiants sont à l'INSPE. Et en M2E, ce sera uniquement des stages filés avec une intervention sur deux jours et demi en établissement et le reste du temps à l'INSPE. C'était pour le premier degré. Pour le second degré, on a le même volume de stage, donc 12 semaines en M1 et 18 en M2. Et l'équivalent de ce que je vous ai dit tout à l'heure pour les non-lauréats avec de la même façon des stages massés, des stages filés pour les M1, et pour les M2 uniquement des stages filés. L'accompagnement est double, il y a un co-tutorat pour les étudiants en stage avec un enseignant de l'INSPE, un enseignant de l'établissement scolaire, donc l'ensemble de ces dispositifs vont permettre de tisser un lien étroit entre formation universitaire et immersion professionnelle.

Une réponse commune aux trois mentions, CPE, premier degré, second degré, c'est la prise en compte des thématiques transversales. Ces thématiques transversales, pour rappel, il s'agit par exemple de l'égalité fille-garçon, des valeurs de la République, de la prise en compte des élèves à besoins particuliers, de la prise en compte également des enjeux du numérique par exemple. L'adossement à la recherche qui est semblable à celui qu'on vous a présenté dans le dossier de la LPE au CA précédent et également le fait de réaliser un mémoire. Vous avez les articles 6 et 7 de l'arrêté, avec en M1 un pré-mémoire où il y aura l'élaboration d'une problématique et d'un protocole et en M2, la mise en place du protocole, le recueil des données, l'analyse des données, l'analyse des résultats, l'interprétation, l'écriture du mémoire et sa soutenance.

Le dossier d'accréditation du master M2E pour les trois mentions a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio. - Merci Carine, y a-t-il des remarques, des questions ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Nous allons voter contre. Je tiens à faire une explication de vote. Ce vote contre ne remet pas en cause du tout le travail des équipes, le temps pour construire ces maquettes rend impossible un travail de réelle concertation entre tous les formateurs et formatrices, de réflexion en profondeur, à la hauteur de l'enjeu. Une nouvelle fois, cette réforme a été mise en place sans qu'un bilan n'ait été mené sur la réforme précédente. On a l'habitude, malheureusement. L'impact de la réforme de la formation des enseignants, dont le caractère universitaire est une nouvelle fois clairement attaqué, sur l'accès des étudiants à la formation et à la préparation aux concours, ne sont pas non plus évalués. Dans d'autres régions plusieurs INSPE ont malheureusement déjà annoncé refuser d'admettre dans le nouveau master enseignement et éducation des étudiants non-lauréats aux concours. Dans le dossier d'accréditation présenté pour l'UBE, cette admission est soumise à conditions avec une astérisque qui précise, sous réserve de la prise des charges des tuteurs, les capacités d'accueil des non-lauréats feront ensuite l'objet d'arbitrage entre l'université et le rectorat. Il s'agit là pour nous donc d'une inadmissible remise en cause du droit à la poursuite d'études des étudiants et surtout pour la formation au professorat des écoles dont la formation très généraliste risque de ne pas permettre d'intégrer un autre master. Rien n'est fait non plus pour prendre en compte les conséquences des décisions sur les équipes et les sites de formation. Il est à craindre que dans le futur, les ouvertures ou fermetures se fassent en fonction des besoins de l'éducation nationale, sans concertation des équipes, sans protection des personnels. Dans la perspective de la mise en place des groupes 100%, avec une mainmise accrue du rectorat et une influence plus grande des collectivités territoriales, il est à craindre que ce qui arrive aujourd'hui aux INSPE s'étende aux formations de l'ensemble des composantes des universités, sauf celles qui auront suffisamment de ressources propres.

M. Tizio.- Merci Peggy. D'autres remarques ou explications de vote ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter le dossier d'accréditation du master Enseignement et éducation M2E pour les trois mentions suivantes : enseignement et éducation professorat des écoles, enseignement et éducation professorat du second degré et enseignement et éducation conseiller principal d'éducation.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? 5.

22 voix pour, 5 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie.

Demandes d'ouverture de nouveaux parcours

- **Cursus ingénieur, parcours intégré Technologique (PeiP-D) de Polytech Dijon**
- **Master mention Lettres - Parcours Lettres classiques d'hier et d'aujourd'hui**
- **Licence mention Physique - Parcours Physique-Chimie-Enseignement**
- **Master mention Physique fondamentale et applications parcours Technologies interdisciplinaires avancées pour la santé**

Mme Michel.- Le point suivant concerne des demandes d'ouverture de nouveaux parcours avec le cursus ingénieur parcours intégré Technologique PeiP-D de Polytech Dijon. La présentation a été faite en CFVU par Sandrine Gauffinet qui est directrice adjointe de Polytech. Actuellement, le parcours préparatoire intégré PeiP-A se fait à Polytech Dijon pendant deux ans. Il est accessible uniquement via un bac de série générale après le concours GEIPI Polytech qui correspond à un bac général. Cependant, dans le réseau Polytech ont été mis en place des parcours préparatoires qui sont destinés aux étudiants de bac technologique, notamment STI2D en partenariat avec des IUT. Les étudiants sont inscrits à l'IUT et suivent en plus des enseignements complémentaires à l'issue du BUT qu'ils valident, ils valident également les enseignements et sont admis de droit dans une école du réseau Polytech. Ce qui est proposé, c'est une ouverture à Dijon selon ce même principe donc d'un parcours préparatoire PeiP-D pour les étudiants issus des bacs technologiques et qui concerne l'IUT du Creusot et notamment deux BUT, GE2I, Génie industriel et Informatique avec une poursuite d'études dans le cycle ingénieur spécialité Robotique ou Électronique et systèmes numériques et également le BUT Mesures physiques et les étudiants poursuivraient en cycle ingénieur spécialité Matériaux développement durable. Les objectifs c'est de pouvoir ouvrir des possibilités aux étudiants qui sont issus des filières technologiques et également d'augmenter ce flux entrant d'étudiants au niveau des cycles ingénieur mais également de nos différents BUT. Il y aurait un accompagnement de 120 h, 60 h dédiées à l'enseignement des mathématiques, 30 h en 1^{ère} année, 15 h en 2^{ème} année et 15 h en 3^{ème} année et 60 h pour accompagner les étudiants dans des projets concernant notamment les matériaux, la robotique, l'informatique ou l'électronique et à ce moment-là, il y aurait 20 h par an sur trois ans. La demande d'ouverture de ce nouveau parcours cursus ingénieur parcours intégré Technologique PeiP-D de Polytech Dijon a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ?

Le point suivant concerne le master mention Lettres, parcours Lettres classiques d'hier et d'aujourd'hui. Il existe depuis 2022 une licence Lettres classiques et nous avons également au sein du département de lettres classiques une préparation à l'agrégation qui est réalisée entièrement à distance et mutualisée avec l'université de Clermont-Ferrand, agrégation interne et externe. Et donc il manque le maillon intermédiaire qui est le master parce que les étudiants s'inscrivent dans une autre mention ou vont réaliser leurs études dans d'autres universités. La proposition qui nous est faite, c'est une proposition d'un parcours à coût constant qui impliquera des effectifs relativement faibles. La mutualisation se fait avec le master de Lettres modernes en présentiel ou bien en distanciel, ainsi que la préparation à l'agrégation de lettres classiques à distance. Ce parcours présente une forte coloration littéraire avec un adossement au master recherche Histoire et Valeurs et notamment cela permet de se distinguer des masters Lettres classiques qui sont orientés fortement sciences et techniques, notamment l'Antiquité à Besançon. On retrouve aussi une dimension contemporaine avec des cours de théorie du monde contemporain, la présence d'une langue vivante obligatoire et un cours d'humanité numérique. Et il y a également une initiation progressive à la recherche en lettres classiques par la connaissance maîtrisée et approfondie des langues anciennes. La proposition qui vous est présentée, on propose 120 ECTS, 4 semestres et les semestres 2 et 4 sont allégés en cours pour permettre la réalisation du travail d'étude et de recherche. Cette proposition d'ouverture de parcours a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ?

Le point suivant concerne la licence mention Physique, parcours Physique-Chimie-Enseignement. La présentation a été faite en CFVU par Christophe Finot qui est responsable de la mention Physique. Il s'agit d'un nouveau parcours qui vient s'inscrire dans la mention Physique pour pouvoir proposer une offre de formation adaptée aux exigences du CAPES avec un concours bi-disciplinaire et expérimental. Il y a trois objectifs à cette proposition d'ouverture de parcours. La première est d'assurer la meilleure préparation possible de nos étudiants au CAPES avec des heures disciplinaires, mais également le fait de pouvoir suivre des modules de prépro MEF et de réaliser un stage en établissement. Le fait également d'avoir une formation qui va s'adapter au calendrier des différentes formations avec lesquelles ce parcours va être mutualisé, mais également de s'adapter au calendrier des épreuves du concours et puis une meilleure visibilité en termes de communication, d'affichage, pour pouvoir proposer un parcours dédié à l'enseignement dans notre université. La mutualisation est forte. Le calendrier va être aligné sur celui de trois mentions, Physique, Chimie et Sciences de l'ingénieur. Il y a également des cours transversaux au premier semestre concernant l'engagement étudiant, mais également au second semestre concernant par exemple le travail encadré de recherche, également l'engagement étudiant, mais aussi de l'anglais. Et puis vous avez des cours qui sont propres à l'enseignement et aux préparations aux concours et la prépro MEEF qui est proposée par l'INSPE. Au semestre 5, 285 h et au semestre 6, 343 h. Ce parcours Physique-Chimie-Enseignement a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ?

Je vais en profiter pour remercier les collègues pour le travail qui a été réalisé pour adapter l'offre de formation de façon rapide pour répondre aux exigences de la réforme, pour accroître la visibilité de nos formations et donc participer au rayonnement de l'établissement, mais également de tenir compte des contraintes budgétaires en fonctionnant à coûts constants.

Le point suivant concerne la mention Physique fondamentale et applications, parcours Technologies interdisciplinaires avancées pour la santé. Ce parcours va s'inscrire dans la mention Physique fondamentale et applications. Cette proposition fait suite à l'obtention d'un financement dans le cadre d'un AMI CMA, le projet Num.eCare, le numérique maîtrisé par les acteurs de santé qui est porté par l'UFR des Sciences de santé avec deux axes de formation, deux objectifs de formation, former les étudiants des filières santé au numérique et former les étudiants de l'université et des écoles d'ingénieurs à la santé. L'objectif est de proposer aux étudiants un cursus de master pluridisciplinaire réunissant des connaissances et compétences en sciences fondamentales, physique, chimie, biologie, numérique, santé avec des applications technologiques dans le domaine de la santé, la modélisation, l'instrumentation, les biotechnologies et les vecteurs. Des entreprises ont été contactées de façon à identifier les besoins, de façon à proposer un travail qui soit co-construit. En première année de master, la formation est initiale avec des cours essentiellement dispensés en français. Le point commun de toutes les UE qui vous seront présentées, c'est l'étude du vivant et ses applications biomédicales dans la santé. Le master 2 est proposé en formation initiale et à l'alternance puisque dans les projets AMI CMA, on nous demande de pérenniser et la pérennisation se fera via le financement par l'alternance. La formation est ouverte au candidat titulaire d'une licence ou diplôme équivalent du domaine des sciences et technologies, compatible avec celui du diplôme de master. Avec des critères de sélection sur la base des dossiers et des prérequis et compétences attendus, mais une volonté de travailler à l'interface dans ces différents domaines. Pour les débouchés professionnels, ingénieurs d'études ou R&D dans tous types d'industries ou organismes de recherche, ingénieurs de production dans des PME, PMI, le développement de nouvelles technologies en santé et un autre débouché qui est celui du doctorat. Il y a des référents pour chacune des thématiques, en chimie, en physique, en biologie, concernant le numérique et la santé. Les enseignements seront réalisés au niveau de l'UFR Sciences et Techniques, mais

également au niveau de l'UFR des Sciences de santé. Cette mention de master a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette dernière demande d'ouverture de parcours ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter les différentes demandes d'ouverture de nouveaux parcours, à savoir parcours cursus ingénieur, parcours intégré Technologique de Polytech Dijon, du master mention Lettres, parcours Lettres classiques d'hier et d'aujourd'hui, la licence mention Physique, parcours Physique-Chimie-Enseignement et enfin le master mention Physique fondamentale et applications, parcours Technologies interdisciplinaires avancées pour la santé.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. S'oppose ?

22 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

Modification de l'architecture de l'offre de formation

Transfert du master parcours Procédés, contrôles, matériaux métalliques : industrie nucléaire (PC2M) de la mention Physique sous la mention Physique fondamentale et applications

Mme Michel.- Le point suivant concerne la modification de l'architecture de l'offre de formation avec le transfert du master parcours Procédés, contrôles, matériaux métalliques PC2M de la mention Physique sous la mention Physique fondamentale et applications. En mars 2025, on a été contacté par la DGESIP pour savoir si nous souhaitions maintenir la mention Physique, auquel cas il fallait participer à la rédaction de la fiche RNCP ou bien si nous souhaitions transférer le master sous une autre mention donc la mention Physique fondamentale et applications dont la fiche RNCP a été renouvelée en 2024 sachant qu'il y a une grande proximité entre ces deux fiches RNCP, notamment en termes de compétences, d'emplois visés et également sachant que la plupart des établissements ont fait le choix de ce transfert. Donc il y a eu une concertation au niveau de la composante et les collègues impliqués ont décidé de ne plus émerger dans la mention Physique mais uniquement dans la mention Physique fondamentale et applications. Donc ce transfert a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il des remarques sur cette modification de l'architecture de l'offre de formation ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter le transfert du parcours Procédés, contrôles, matériaux métalliques : industrie nucléaire de la mention Physique sous la mention Physique fondamentale et applications, ce qui évidemment entraîne la fermeture de la mention Physique.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Admissions rentrée 2026-2027

- **Accès en 1^{ère} année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages**
- **Accès en master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des candidatures**

Mme Michel.- Le dernier point concerne les admissions pour la rentrée 2026, avec des ajustements qui permettent de répondre aux demandes des paramétrages au niveau des plateformes nationales, Parcoursup et Mon Master, de proposer la meilleure communication possible auprès des candidats et d'avoir également une procédure qui soit sécurisée par la validation par des conseils centraux. Pour Parcoursup, les principales modifications sont les suivantes, les capacités d'accueil en DEUST, licence, PASS et certificat d'orthoptiste présentent une augmentation de 60 places par rapport à l'année passée, donc nous sommes à 5 717 places. On note un maintien de la capacité d'accueil des IUT à 1 547 places avec un ajustement de 6 places. Les principales modifications, donc les 60 dont je vous ai parlé sont les suivantes, la création de la licence professorat des écoles avec une redistribution des effectifs sur Dijon et sur Nevers pour la LP1 et également une redistribution au niveau de la licence EFEC avec un total de moins 10 places. Ouverture du PASS à Chalon avec 30 places proposées supplémentaires. Le DEUST AGAPS, animation, gestion et administration des activités physiques et sportives et culturelles avec une augmentation de 25

places. Un ajustement en Sciences humaines et sociales, en Psychologie une réduction de 45 places à la demande de la composante et une redistribution en Histoire et en Histoire de l'art et Archéologie. Et puis le transfert du portage de la licence professionnelle Maintenance et technologie qui est portée par l'IUT d'un point de vue fonctionnel et qui va être portée par l'UFR Sciences et Techniques puisqu'une licence sur trois ans ne peut être portée par un IUT. Les modifications principales concernent également la révision des champs d'évaluation, CGEV, ce sont les critères généraux d'examen des vœux, une meilleure lisibilité des critères de sélection avec notamment l'ajout d'un champ sur la motivation et la cohérence du projet. Et également des ajustements dans la formulation des attendus, ceux qui sont indispensables afin de mieux les distinguer des prérequis qui sont recommandés. Pour l'accès en première année, il y a eu un avis favorable à l'unanimité, moins 2 abstentions de la CFVU.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais poursuivre avec Mon Master, les modifications principales. Les capacités d'accueil de M1 proposées sur Mon Master hors master M2E avec une place en plus. On a donc une stabilité à 1 671 places. Si maintenant on s'intéresse au M2E, on a un remplacement des MEEF par les M2E, à l'exception du MEEF Pratique et ingénierie de la formation qui est maintenu, et un total de 622 places et un recul de 30 places. C'est les éléments de concertation dont on a encore besoin pour pouvoir, on l'espère, ouvrir le groupe de non-lauréats en STAPS, enfin, en M2E EPS. Les modifications principales concernent également la création de nouveaux parcours donc le parcours mention Physique fondamentale et application M1 Technologies interdisciplinaires avancées pour la santé avec 12 places, dans la mention lettres, le M1 Lettres classiques d'hier et d'aujourd'hui avec 12 places et dans la mention Informatique, le M1 Santé intelligence artificielle avec 10 places. Et des non ouvertures de trois parcours, le M1 Management sectoriel, parcours management du tourisme et de l'événementiel, le responsable de formation a quitté notre université, l'IAE souhaite également réduire, en tout cas modifier son offre de formation. Le M1 MEEF Pratique ingénierie de formation n'est pas ouvert cette année parce qu'il y a une alternance entre la première année et la deuxième année au niveau des ouvertures. Donc ce sera une année sans ouverture de première année et également la fermeture pour l'enseignement à distance du M1 Lettres, parcours, recherche, création et écriture. Donc il se fera hors Mon Master comme pour les enseignements à distance. Les autres évolutions proposées portent sur l'élargissement des diplômes conseillés à la candidature, sur l'ajout et la reformulation de critères d'évaluation et sur l'ajustement dans la formulation des attendus indispensables, de façon à mieux les distinguer des pré-requis recommandés. Peut-être un mot pour la campagne 2027, il conviendra de prévoir précisément pour chaque parcours de M1, c'est un des éléments qui sont hérités de Parcoursup, des informations qui seront relatives aux résultats académiques, aux compétences, savoir faire, savoir être, motivation, projet, engagement et activités. Et bien distinguer ces deux notions, les attendus, des critères généraux d'examen des vœux. L'accès en M1 a reçu un avis favorable à l'unanimité, moins 2 abstentions de la CFVU.

M. Tizio.- Merci Carine. Y a-t-il des demandes de précisions ou des commentaires sur ces questions relatives à l'accès en première année et en M1 ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter le processus d'admission à l'Université Bourgogne Europe pour la rentrée 26-27, à savoir l'accès en première année de licence, DEUST, PASS et de BUT, vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages et pour l'accès en master 1, vote des capacités d'accueil, des modalités de candidature et des critères d'examen de candidature tels qu'ils vous ont été présentés.

Y a-t-il des refus de participer au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? 5.

22 voix pour, 5 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Carine Michel pour, sa présentation, Nous allons pouvoir passer au point VI de notre ordre du jour, c'est-à-dire les questions relatives à la commission de la recherche. J'appelle pour nous rejoindre Nadine Millot, vice-présidente recherche.

VI - Questions relatives à la recherche (CR)

1. Campagne BQR 2026 : Attribution des subventions - Programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études » et Programme 2 « Recherche en Réseau »

Mme Millot.- Bonjour à tous. Le premier point concerne l'appel BQR 2026. Je vous rappelle juste les enveloppes. Aujourd'hui on va s'intéresser au programme 1 "Colloques, congrès, journées d'études" et au programme 2 "Recherche en réseau". Vous avez eu le tableau pour les deux arbitrages de la CR qui vous sont proposés. Rapidement, comment avons-nous travaillé ? Un premier travail des différentes demandes en bureau suite en plus à l'expertise de deux rapporteurs. Et ensuite, derniers arbitrages en CR plénière. Au final, on propose une certaine fongibilité des grandes masses puisque pour le programme 1 on vous propose une somme totale de 45 400€ alors que vous aurez le complément à 110 000€ pour le programme 2. Ce qui

a vraiment animé les arbitrages qui vous sont ici proposés, en ce qui concerne Colloques, congrès, journées d'études, c'est la dimension de l'événement, c'est-à-dire le nombre de participants attendus, la durée de l'événement, une journée ou 3, 4, 5 jours, l'ouverture internationale. Bien sûr, nous nous sommes basés aussi sur l'avis des rapporteurs, quand il était divergent nous avons travaillé en bureau pour nous faire notre propre avis sur la qualité de la demande. Et puis à noter qu'on a eu une vigilance particulière pour les demandes qui émanaient du secteur des SHS, puisqu'on était sur une année où il n'y avait plus de soutien de la Région via le dispositif Colloques et pas encore le soutien qu'il pourrait y avoir pour les SHS à partir de l'an prochain. Et enfin, à noter aussi qu'on va assortir cette proposition d'attribution, si vous la validez, d'une remarque qui est qu'on ne souhaite pas que ce bonus qualité recherche soit pour dépenser des goodies. C'est-à-dire qu'en gros les 50 000€ là qui vous sont projetés, il y aura une petite remarque, incitation à être vigilant aux dépenses et que ce soit bien pour un bonus qualité recherche, donc inviter un conférencier il n'y a pas de souci mais dépenser ces sommes pour des goodies... Or c'était parfois explicitement indiqué dans certains dossiers d'où cette remarque pour vraiment demander à nos collègues d'être vigilants sur ce point. L'arbitrage, en tout cas en ce qui concerne le programme 1, vous l'avez reçu, a été adopté à l'unanimité.

Je continue avec le programme 2. C'était la même façon de travailler, le taux de pression était encore plus élevé, il y avait plus de 200 000€ en fait de demandes. Donc ce qui a mené l'arbitrage, c'est de tenir compte déjà pour ce programme qui concerne des recherches menées en réseau, une collaboration soit avec des établissements à l'extérieur et c'est typiquement un type de projet qui peut servir de tremplin pour espérer que les collègues déposent une ANR ensuite ou c'est l'antériorité des financements. Donc tous les collègues porteurs de projets qui avaient été financés ces trois dernières années ont été exclus vu la pression qu'on avait. Bien sûr, nous avons tenu compte aussi de l'avis des rapporteurs et là encore, quand il était divergent, on a fait un travail d'analyse en bureau et ensuite on a retenu le premier classé par laboratoire avec déjà ces deux premiers éléments avant, et ça ne rentrait toujours pas. Donc on a proposé, comme on l'avait déjà fait l'an passé, de plafonner l'aide à 3 900€ en espérant que ça aidera quand même les collègues à amorcer cette collaboration et à vraiment pouvoir servir de tremplin. Ça conduit à un arbitrage final de 64 600€ qui a été adopté avec 2 abstentions parce qu'il y avait des collègues concernés par les demandes. Voilà déjà pour ce premier volet. Je ne sais pas si vous avez des questions ?

M. Tizio. - S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver, dans le cadre de la campagne Bonus Qualité Recherche 2026, l'attribution de subventions pour le programme 1, Colloques, congrès et journées d'études, et pour le programme 2, Recherche en réseau tels qu'ils viennent de vous être présentés par Nadine.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio. - Je vous remercie.

2. Demandes de financement déposées par l'UBE au programme de bourses Eiffel, volet doctorat (pour information)

Mme Millot. - Merci pour les collègues. Je passe au deuxième point qui est pour information et qui concerne la campagne de bourses Eiffel niveau doctorat. Pour votre complète information, je rappelle que c'est un programme qui émane du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et qui permet aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans nos formations diplômantes niveau master ou niveau doctorat. Pour l'UBE, tout ce qui est niveau master est géré par le pôle relations internationales et ce qui vous est présenté aujourd'hui, c'est ce qui concerne le niveau doctorat qui est géré par le support recherche du pôle recherche. Donc concernant le doctorat, pour information, un premier message par anticipation avait été envoyé à tous les directeurs et directrices de laboratoire, le 2 septembre. La campagne a ouvert le 1^{er} octobre 2025. Le service support a renvoyé un message à l'ouverture de la campagne et les demandes seront déposées le 8 janvier, la campagne se termine le 8 janvier. Seuls les établissements peuvent déposer les demandes donc c'est pour ça que c'est géré de la façon dont je viens de vous le présenter avec un accompagnement des porteurs par le support recherche comme elles savent très bien le faire et c'est donc le support recherche qui dépose sur la plateforme en ligne de Campus France. Toujours pour votre information, il y a eu 70 collègues qui ont contacté le support recherche, malheureusement seulement trois demandes ont été au bout, une qui émane de l'ICB, une de CTM, une de l'IMB. Vous avez le nom des candidats, le nom des directeurs/directrices de thèse et d'autres informations. A noter également que sur la campagne 2024 et 2025 qu'UBE a repris en main puisque ce n'était plus UBFC, il y avait également eu trois demandes chacune de ces années. Jusqu'à maintenant, elles ont toutes été refusées. Donc on espère vraiment que cette année il y en a qui iront au bout. En tout cas, on

essaie d'accompagner encore mieux les collègues et on essaiera de faire encore mieux, toujours. C'était pour information, je ne sais pas si vous avez des questions ?

3. Éléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche - année 2024

Mme Millot.- On passe au dernier point qui concerne les éléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche de l'Université Bourgogne Europe. Très brièvement, puis je laisserai peut-être la parole à Vincent qui aura plus la sémantique que moi. Donc tout ça c'est lié à une délibération de notre CA pour montrer que notre recherche a un potentiel valorisable et c'est lié à un éventuel contrôle fiscal. Mais comme tu maîtrises bien mieux ces aspects de TVA que moi, Vincent, je te laisse la parole et je présenterai les éléments ensuite.

Le Président.- Je ne suis pas spécialiste de la procédure fiscale. En fait, il faut savoir que cette question touche à l'application de la TVA à certaines de nos activités. Parce que certaines de nos activités entrent dans le champ d'application de la TVA du code général des impôts qui dit que la TVA s'applique à toute activité économique, notamment quand on fait des prestations par exemple, c'est une activité économique, donc on applique de la TVA. L'intérêt d'appliquer de la TVA, c'est qu'on la facture évidemment, par exemple à l'entreprise auprès de laquelle on fait la prestation, puisque je prenais cet exemple, et corrélativement, ça nous permet de la déduire sur nos achats. Comme les commerçants, les commerçants collectent la TVA pour l'État, mais ils déduisent de ce qu'ils reversent à l'État la TVA qu'ils ont payée auprès de leurs fournisseurs. Et cette délibération a pour objectif de bien identifier les deux secteurs de nos activités, ceux qui relèvent des activités économiques et qui sont soumis à la TVA, et puis ceux qui ne sont pas soumis à la TVA parce que non entrants dans le périmètre du code général des impôts et notamment l'article 256 de mémoire, c'est ça l'enjeu. En réalité, c'est juste cette question d'application ou pas de la TVA. Alors l'enjeu ce n'est pas juste un enjeu sémantique ou juridique, c'est 20% de la totalité des sommes concernées puisque le taux de TVA est de 20%. Donc c'est un enjeu financier et budgétaire important pour l'établissement. Par ailleurs, il ne faut pas qu'on se trompe parce que si on se trompe on sera redressé par le fisc en cas de contrôle fiscal et l'administration fiscale nous contrôle très régulièrement. Je parle sous contrôle de l'ancien inspecteur des impôts que vous êtes, mais nouveau agent comptable de l'université, si bien que connaissant à la fois les deux facettes de l'activité nous concernant, peut-être que vous avez des choses à ajouter.

M. Richard.- Pas spécialement, c'est vraiment ça. Le but c'est de pouvoir déduire la TVA. Et on déduit beaucoup plus que l'on collecte. Donc l'opération est bénéficiaire pour l'université.

Le Président.- C'est très bien parce ce que ça signifie que l'État nous reverse de l'argent au titre de la TVA qu'on collecte.

M. Richard.- Le plus important, c'est après d'éviter de se faire rattraper par les impôts. Tous les ans, on accompagne notre déclaration de remboursement de crédit TVA d'une note explicative. Et on a une demande complémentaire avant d'obtenir le remboursement de crédit TVA pour mieux s'assurer qu'on ne demande pas plus que ce qu'on devrait.

Mme Millot.- Merci Vincent. Donc je présente les éléments qui proviennent principalement de deux sources, des fiches de caractérisation d'où l'importance pour les laboratoires, en tout cas pour l'établissement, que les laboratoires remplissent bien ces fiches de caractérisation, c'est un des volets, elles servent à bien d'autres choses, et aussi des données qui nous ont été fournies par la SATT. Ces fiches de caractérisation, d'ailleurs c'est une parenthèse, mais la campagne va bientôt être lancée donc j'insiste vraiment, en tout cas je me fais le relais du pôle recherche, de l'importance de bien remplir ces fiches et une fois de plus bien au-delà de ce volet-là. Donc vous avez différents éléments, alors une fois de plus qui sont remontés des fiches de caractérisation. Donc ce n'est peut-être pas parfaitement complet, mais en tout cas normalement il devrait y en avoir plus, par exemple concernant les publications scientifiques qui ne sont peut-être pas la valorisation à laquelle vous vous attendiez, mais il n'empêche que ça fait partie de notre valorisation pour prouver qu'on fait de la recherche, si tant est que justement on soit contrôlé. Vous avez la valorisation scientifique un peu plus classique dans ces éléments probants donc publication, communication, ouvrage et puis ensuite le volet auquel vous vous attendiez un petit peu plus et où là il y a des données qui émanent des services de l'établissement, de la SATT et dans la colonne autres gesticulations, c'est typiquement ce qui peut émaner et ce qui est en gestion des ONR. Donc vous avez différentes lignes, revenus de licence, contrats de prestations, CIFRES. Vous avez aussi le portefeuille de brevets pour l'année. Tous ces éléments sont pour l'année 2024 donc les brevets qu'ils soient prioritaires ou internationaux, les

demandes de brevets, etc., ou les entreprises en activité au sein de l'unité. Ces éléments ont été soumis à l'approbation de la CR qui les a adoptés à l'unité. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce volet-là ?

M. Tizio.- Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Merci pour la présentation. Je suis allée comparer avec celui qu'on a voté l'année dernière et plusieurs choses m'ont interrogée quand on lit les indicateurs en question. D'abord sur les publications, on passe de 48 articles sans comité de lecture à 175, ça fait une augmentation de 264%. Et en parallèle, on passe de 1 651 articles dans des revues avec comité de lecture à 1 904, donc là, on a une augmentation de 15%. Alors, selon les disciplines, c'est très variable mais je trouve quand même l'augmentation de publications dans des revues sans comité de lecture un petit peu surprenante et inquiétante. Autre chose, c'est sur le revenu des licences, on a une diminution de 304% et une division par 4 du nombre de brevets. Donc je ne sais pas si vous avez des explications, c'est bien le même périmètre que l'année dernière ?

Mme Millot.- Je vais commencer à répondre et ce n'est peut-être pas moi qui aurait tous les éléments. Sur les publications, je peux partager ton interrogation mais je vais vraiment insister sur le fait que c'est issu des fiches de caractérisation des laboratoires, et je pense que malheureusement elles ne sont peut-être pas toujours parfaitement complètes. Je pense que la différence peut venir de là et que ce n'est peut-être pas la peine qu'on pousse plus loin l'analyse à se dire "est-ce qu'il y a une dérive ?". Pour moi la raison peut être là, peut-être qu'en plus il y a eu une sensibilisation l'an passé plus poussée de l'importance de bien remplir ces fiches et on fera peut-être encore plus cette année. Donc à force d'insister, peut-être qu'on a de plus en plus de données fiables, ou en tout cas des chiffres plus élevés, en tout cas sur ce volet publications, il y a aussi une démarche dans le cadre de la feuille de route de l'établissement de sciences ouvertes, de déposer plus sur HAL. Donc c'est plus rapide pour les personnes qui remplissent ces fiches, que ce soit les RA ou les DU d'avoir des données peut-être fiables. Donc, peut-être qu'on a plus d'infos et même sur les publications qui n'étaient peut-être pas déclarées avant, comme celles justement qui sont sans comité de lecture. Peut-être qu'on a tout simplement plus de remontées pour toutes ces raisons-là, parce que plus de dépôts HAL et plus de sensibilisation. Je n'irai pas plus loin dans l'interprétation, je pense que ça serait dangereux. Par contre, si ça se confirme Peggy, là je veux bien qu'on en reparle dans un an mais je pense que pour le premier point c'est sans doute juste ça. Par contre, sur le deuxième volet, là je n'ai pas forcément tous les éléments, je ne sais pas, Vincent, si tu en as plus que moi, normalement les données sont fiables, en plus c'est la SATT qui nous les remonte, donc là je pense qu'il n'y a aucun doute. Alors il y a peut-être deux raisons et tu me corrigeras Vincent, si tu as d'autres éléments, peut-être que, effectivement, c'est une année plus creuse, ça peut arriver avec plus ou moins de dépôts. Il est possible aussi, vous voyez que c'est des brevets en gestion SATT, c'est possible qu'il y a un certain nombre d'études qui sont parties, par exemple à l'INSERM Transfert ou INRAE Transfert ou CNRS, il y en a peut-être plus sur les ONR cette année-là. Ça peut être un autre élément de réponse.

Mme Cénac-Guesdon.- Pour vous préciser les chiffres parce que vous n'avez peut-être pas en tête depuis 2023, mais on passe de 80 544 en 2023 pour les licences à 19 910 et de 35 brevets à 7.

Le Président.- Je n'ai pas d'éléments, là il faut qu'on interroge la SATT. Après, déposer un brevet, c'est quand même un long processus, donc il se peut qu'il y ait des vagues également certaines années, outre la concurrence, éventuellement, d'autres structures de transfert que pourraient utiliser nos chercheurs également. C'est un élément de réponse qui me semble tout à fait réaliste.

Mme Millot.- Peggy, le 19 900 que tu disais c'était la colonne blanche, c'est revenus de licences, c'est ça ? Alors là, typiquement, c'est la colonne justement où on est un petit peu moins sûr des données qu'on a parce qu'elles ne viennent pas de l'établissement et elles ne viennent pas de la SATT. Autant les deux premières colonnes on est très sûr, autant les deuxièmes, une fois de plus elles viennent des fiches de caractérisation au bon vouloir des RA et des DU et c'est typiquement des choses qui sont gérées dans les ONR et là, c'est quasiment sûr qu'il manque des choses. Et donc là aussi ça vient peut-être de ça. Alors par contre une information peut-être intéressante, c'est que comme on a signé une convention de site avec le CNRS, on vient d'en signer une avec INRAE et on travaille à en signer une avec INSERM parce qu'il faut avoir des conventions avec nos partenaires avec lesquels on partage la tutelle des laboratoires, ces conventions vont permettre de sécuriser ces chiffres parce qu'il y aura des réunions régulières qu'on ne faisait pas forcément quand il y a une vacance de conventions, qui permettront vraiment d'échanger les chiffres et d'améliorer les pratiques et les informations. Donc je pense qu'on aura des données plus fiables sur cette dernière colonne blanche, l'an prochain.

Mme Cénac-Guesdon. - Je pense que pour les données de l'an prochain, une des difficultés c'est le passage à UBE. Donc j'imagine que ce ne sera pas le même périmètre. Donc ce sera très compliqué de comparer sauf si on garde la part de chaque composante pour pouvoir justement faire ce travail un peu plus à long terme, depuis que c'est mis en place. Donc ce n'est pas plus long terme quand même mais un petit peu pour le lisser sur plusieurs années. Mais avec le passage à UBE ce sera difficile, si on n'a pas une précision un peu plus fine au niveau des composantes, on n'arrivera pas à faire ce travail de comparaison.

Mme Millot. - Là, il n'y avait pas de changement de périmètre, je te le confirme, mais ça sera effectivement une problématique de plus pour l'an prochain.

M. Tizio. - Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions quant aux éléments probants du potentiel valorisable et de cette affaire de régime de TVA ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ces éléments probants de potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de l'université de Bourgogne, puisqu'il s'agit de l'année 2024.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio. - Je vous remercie et je remercie Nadine pour cette présentation. On va poursuivre notre ordre du jour en abordant cette fois les points B, c'est-à-dire les points qui sont adoptés sans débat, sauf bien entendu sur demande en cas de besoin.

Point B : Points adoptés sans débat

VII – Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio. - Premier point, tarifs, subventions et dons, catalogue des EUD, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe, est-ce que vous avez des interrogations particulières concernant ces différents points ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, le catalogue général des éditions universitaires de Dijon, les contrats et conventions comportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

27 voix pour (unanimité)

VIII – Compte rendu des conventions hors subventions

M. Tizio. - Je vous remercie. Le second point, il s'agit non pas d'un vote mais d'une prise d'acte. Il s'agit de prendre acte du compte rendu des conventions hors subventions. S'il n'y a pas de remarques, je considère que le conseil d'administration a pris acte du compte rendu de ces conventions hors subventions.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subventions

M. Tizio. - À ma connaissance, nous n'avons pas reçu de questions diverses, donc je vais céder la parole au Président pour la clôture de nos débats.

Le Président. - Tout simplement pour vous remercier pour avoir participé à ce dernier conseil d'administration de l'année et vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année parce que je crois que tout le monde en a bien besoin et surtout reposez-vous. Et à bientôt, à l'année prochaine au mois de janvier, les vœux c'est le 15 janvier, donc vous êtes toutes et tous évidemment conviés, ça se déroulera à Polytech. Et le prochain CA sera le 3 février. Bon repos à vous et à très bientôt. Merci beaucoup.

-:-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h50)

Le Président

Vincent THOMAS